



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION

• 35^e LÉGISLATURE

• VOLUME 135

• NUMÉRO 2

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 28 février 1996

PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE GILDAS L. MOLGAT

TABLE DES MATIÈRES

(L'index quotidien des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Débats: Édifice Victoria, pièce 407, tél. : 996-0397

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 158 \$ par année.

LE SÉNAT

Le mercredi 28 février 1996

La séance est ouverte à 14 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

L'HONORABLE JOSEPH GÉRARD LAURI P. LANDRY

FÉLICITATIONS

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, hier nous avons eu le plaisir de présenter à cette Chambre notre nouveau sénateur Joseph Landry, du Nouveau-Brunswick, et j'aimerais lui adresser quelques mots de bienvenue cet après-midi.

[Traduction]

Je ne connais le sénateur Landry que depuis deux jours, mais déjà, il a réussi à me donner un coup de main dans un généreux esprit de collaboration, ce qui explique pourquoi ses collègues et amis du Nouveau-Brunswick ont autant de respect et d'affection pour lui.

Quel que soit le décorum auquel est soumise notre institution, le sénateur Joe Landry n'a pas l'intention d'oublier ses origines ou ce qui l'a amené à entreprendre l'oeuvre d'une vie entière qui lui ouvre maintenant les portes du Sénat du Canada.

Le sénateur Landry est né à Cap-Pelé, au Nouveau-Brunswick, où il a vécu son adolescence au cours des années de dépression. Après avoir terminé ses études dans les écoles de la région, le sénateur Landry quitte le foyer familial pour aller travailler comme docker sur les quais de Halifax, puis comme menuisier et électricien au Labrador. Il fait des économies et, en 1947, il investit tous ses avoirs dans un partenariat voué à la reconstruction d'une usine de transformation du poisson qui avait brûlé à Cap-Pelé. Cette entreprise marque le début d'une carrière extrêmement fructueuse. Après avoir donné une nouvelle usine à sa ville natale, il en construit une autre en Nouvelle-Écosse et encore une autre à l'Île-du-Prince-Édouard pour revenir ensuite à Cap-Pelé y établir une usine de plastiques.

Les produits du sénateur Landry sont exportés aux États-Unis, au Japon et en France. En 1989, la province du Nouveau-Brunswick lui décerne un prix soulignant ses réalisations dans le secteur des exportations. Il contribue énormément à notre économie. Il emploie 50 travailleurs à plein temps à l'année longue et 840 travailleurs saisonniers, dans trois provinces maritimes.

Inutile de dire, sénateur Landry, que nous sommes très heureux que vous ayez exprimé le souhait de siéger au comité sénatorial des pêches et de collaborer à ses travaux.

J'ajoute que, durant des années, tout en poursuivant ses nombreuses activités, le sénateur Landry a aidé l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et collaboré à ses travaux.

Ses amis m'ont dit qu'il était passé maître dans l'art d'apprêter le homard, et nous pourrions peut-être trouver une occasion

spéciale, une activité sociale du Sénat, qui nous permettra de vérifier également sa compétence dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

[Français]

Nous avons tous hâte de ce côté-ci de la Chambre de travailler avec vous, sénateur Landry, et nous vous souhaitons nos meilleurs voeux dans votre nouvelle carrière.

[Plus tard]

L'honorable John Lynch-Staunton (chef de l'opposition): Je me joins avec plaisir au leader du gouvernement pour féliciter le sénateur Landry de sa nomination et lui souhaiter le meilleur des succès dans l'accomplissement de ses fonctions. Sa feuille de route, telle qu'elle nous a été présentée, est très impressionnante, et nul doute qu'elle lui servira pleinement lors de l'étude de certains projets de loi, en particulier ceux affectant directement ses concitoyens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

On a dit beaucoup de choses à propos du fait que le sénateur Landry va devoir nous quitter en juin de l'an prochain, dans seize mois seulement. Je ne doute pas que ce moment venu, beaucoup déploieront le fait que, encore une fois, l'âge de la retraite obligatoire va priver ses collègues d'un homme dont l'expérience et les connaissances nous ont beaucoup apporté à tous. Bon succès, sénateur!

[Français]

L'honorable Louis J. Robichaud: Honorables sénateurs, à mon tour j'aimerais souhaiter la plus cordiale des bienvenues au Sénat à mon ami de longue date, le sénateur Joseph Landry. Son assermentation a eu lieu hier en grande pompe, et nous étions tous heureux de voir ses bons et nombreux amis acadiens et tous ses amis du Nouveau-Brunswick.

L'HONORABLE L. NORBERT THÉRIAULT

HOMMAGES À L'OCCASION DE SA RETRAITE

L'honorable Louis J. Robichaud: Honorables sénateurs, je dois dire que tout en souhaitant la bienvenue au sénateur Landry, il arrive dans la vie que l'on doive remplir des devoirs qui nous sont souvent douloureux. Aujourd'hui, nous devons dire au revoir à un ancien collègue de la législature provinciale du Nouveau-Brunswick et du Sénat, le sénateur Norbert Thériault, qui est présent dans les galeries alors qu'il avait l'habitude de siéger tout près. C'est un grand ami de longue date, et parce qu'il a atteint l'âge de la retraite obligatoire, il doit nous quitter.

Il y a à peine quelques jours, il siégeait avec vigueur et avec fierté. Il avait le vocabulaire pour semer le bon sens et la bonne graine. Il a épousé pendant toute sa vie la cause de la justice sociale. C'est ce qui l'a caractérisé comme ministre au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et au Sénat pendant des années.

Je me rappelle, il y a beaucoup d'années passées, un premier ministre canadien, M. MacKenzie King, qui a dit que les CCF «were Liberals in a hurry». Norbert Thériault, si cela est possible, a été «a Liberal in a hurry».

Norbert Thériault a été ministre du Cabinet que j'ai eu l'honneur de diriger au Nouveau-Brunswick de 1960 à 1970. Il a occupé les postes les plus importants à cause de sa compétence mathématique et de sa compétence académique.

Peu de gens sont au courant du fait que notre confrère qui nous quitte a une famille de 10 enfants et qu'ils ont tous fréquenté l'Université de Moncton. Ses frères et ses soeurs ont tous aussi fréquenté différentes universités. L'un des leurs est décédé dernièrement, et nous lui offrons toutes nos sincères condoléances.

Norbert Thériault a toujours été pour moi une inspiration et un ministre des Affaires municipales exceptionnel. Lorsque cela est devenu nécessaire, il fut nommé ministre de la Santé. Toutes ses soeurs et tous ses frères ont beaucoup de respect pour leur patriarche. Tous ses enfants et ses petits-enfants pensent qu'une personne de la qualité de Norbert Thériault ne devrait pas changer de chevelure!

[Traduction]

Il est né au Nouveau-Brunswick en 1921. Cela aurait dû être 1971, mais c'était 1921. Plusieurs fois diplômé, il est devenu un personnage public important. Aujourd'hui, la population du Canada, et en particulier celle du Nouveau-Brunswick, doit sa gratitude à un de mes grands amis, à un grand ami du Canada et à un grand ami du Sénat du Canada, Norbert Thériault.

[Français]

L'honorable John Lynch-Staunton (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, moi aussi je regrette le départ du sénateur Thériault dans cet endroit. Je me souviendrai toujours, cependant, de la conviction, de la passion dont il faisait preuve dans ses idées. Son dernier discours a été un résumé des nombreuses causes auxquelles il croyait fermement et pour lesquelles il a lutté avec tant d'acharnement. En l'écoutant parler, on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses sentiments profonds à l'égard des valeurs libérales traditionnelles et de noter le mal qu'il avait à cacher sa peine de voir son parti s'écarter à tel point de ces valeurs.

[Traduction]

Je dis cela bien que je n'aie pas souvenir d'avoir été d'accord sur beaucoup, s'il en est, des propos tenus par le sénateur Thériault dans cet endroit. Je me souviendrai toujours, cependant, de la conviction, de la passion dont il faisait preuve dans ses idées. Son dernier discours a été un résumé des nombreuses causes auxquelles il croyait fermement et pour lesquelles il a lutté avec tant d'acharnement. En l'écoutant parler, on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses sentiments profonds à l'égard des valeurs libérales traditionnelles et de noter le mal qu'il avait à cacher sa peine de voir son parti s'écarter à tel point de ces valeurs.

• (1420)

[Français]

De nos jours, une conscience politique est devenue chose rare, et celle du sénateur Thériault va nous manquer. Je tiens à

m'associer à tous mes collègues pour le remercier de ses contributions ici depuis sa nomination en 1979, et lui souhaiter de nombreuses années de retraite active.

[Traduction]

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'aimerais parler dans le même esprit que mon collègue, le sénateur Lynch-Staunton, qui déplore le fait qu'il y ait un âge de la retraite obligatoire, lequel nous oblige à faire ces observations aujourd'hui.

Je tiens à offrir mes vœux et à faire mes adieux à notre ancien collègue, Norbert Thériault, qui a pris sa retraite le 16 février, après avoir passé 17 ans ici en tant que sénateur de Baie-du-Vin, au Nouveau-Brunswick.

[Français]

Durant cette période, il n'a jamais oublié ses origines acadiennes. Il s'est battu ardemment pour les droits des minorités francophones au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à travers le pays.

[Traduction]

Il a toujours été l'ami et le défenseur de la pêche et des pêcheurs, des chômeurs et des moins fortunés. Cela n'a rien de surprenant puisque son attitude et ses préoccupations ont été façonnées par sa vie à Eel River Bridge, où il a ses racines, par les années de sa jeunesse qu'il a passées dans l'industrie de la pêche, par ses études à l'Université St. Francis Xavier et par 55 ans de mariage pendant lesquels il a élevé une famille de 10 enfants avec son épouse Josée.

Tels sont les facteurs qui sont à la base de l'engagement de Norbert Thériault dans la vie publique, du conseil scolaire de Baie-Ste-Anne au conseil municipal, puis à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, où il est élu pour la première fois, en 1960, dans la circonscription de Baie-du-Vin. En 18 ans, il remporte six élections et finit par être membre du Cabinet de notre collègue, le légendaire premier ministre du Nouveau-Brunswick, le sénateur Robichaud.

En tant que ministre de la Santé, Norbert Thériault a laissé sa marque au Nouveau-Brunswick, ayant piloté, vers la fin des années 1960, l'implantation d'un régime d'assurance-maladie à l'échelle de la province. Dans cette Chambre, il a fait bénéficier de sa contribution de nombreux comités dont ceux des pêches, de l'agriculture, des transports, des finances nationales, des banques, des affaires sociales, et des affaires des anciens combattants, ainsi que des comités spéciaux portant sur des dossiers aussi controversés que l'assurance-chômage et le projet de loi sur le prix des médicaments, pour ne nommer que ceux-là.

Son pays lui tient profondément à coeur. Lorsque je lui ai dit récemment qu'il devait être heureux à l'idée de se retrouver au Nouveau-Brunswick et d'y faire la promotion du Canada, il m'a reproché de limiter son horizon. Il est prêt à promouvoir le Canada dans le pays tout entier.

C'est le message qu'il nous a lancé après le référendum lorsqu'il nous a exhortés à être généreux de coeur, d'esprit et d'âme.

[Français]

Permettons-nous d'espérer, en tant que Canadiens, que nous pouvons prouver et démontrer aux Québécois et aux Québécoises que le Canada dépend d'eux dans une très grande mesure, qu'ils font partie de nous et que nous faisons partie d'eux.

[Traduction]

Sénateur Thériault, merci. Depuis que vous êtes entré en politique, vous avez dit que vous espériez qu'on vous appellerait toujours Norbert le jour où vous quitteriez la politique. Norbert, merci pour votre travail et pour votre dévouement, merci de nous avoir exhortés à protéger le filet social canadien et merci de vous être engagé à défendre l'unité canadienne où que vous soyez. Merci pour votre bonne humeur et pour votre passion, et merci surtout pour votre amitié.

Je joins ma voix à celle de tout le monde dans cette Chambre pour vous offrir nos meilleurs vœux, à vous, à Josée et à votre grande famille qui, j'en suis sûre, sera heureuse que vous lui consacriez une partie du temps que vous avez si généreusement donné à cette institution, aux habitants du Nouveau-Brunswick et à votre pays bien-aimé. Que Dieu vous bénisse.

[Français]

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai eu l'occasion hier de souhaiter la bienvenue au sénateur Landry et j'anticipe de travailler en étroite collaboration avec lui dans les secteurs qui l'intéressent.

Je voudrais prendre quelques minutes, à mon tour, pour regretter le départ du sénateur Norbert Thériault. Je crois que notre collègue Louis Robichaud a été plutôt sobre, et cela s'explique par sa profonde humilité, quand il a parlé de la contribution de Norbert Thériault à l'évolution politique intérieure de la province du Nouveau-Brunswick.

Pendant les années 1960, j'étais fonctionnaire provincial à Fredericton. Il m'arrivait en fin d'après-midi, lorsque mon travail était terminé, de m'esquiver pour écouter les débats de l'Assemblée législative. C'était en pleine tourmente de l'étude du programme d'égalité des chances. J'ai vu les Louis Robichaud, les Norbert Thériault, les Adrien Lévesque et combien d'autres encore, enfin toute l'équipe gouvernementale de l'époque, jour après jour, semaine après semaine, défendire un programme révolutionnaire d'égalité sociale. Ce programme a connu un tel succès qu'il est là pour toujours, comme tout le monde le sait.

J'avais été inspiré par la performance de ces politiciens provinciaux. Le sénateur Thériault, entre autres, a semé dans mon esprit un germe qui fit qu'un jour, j'ai décidé à mon tour de me lancer en politique, fédérale évidemment.

Le sénateur Thériault a toujours été branché dans la réalité. Sa plus grande réalité était celle du peuple. Il n'a jamais trahi ses origines. Il a toujours respecté ses sources. À l'époque où j'étais secrétaire parlementaire du ministre fédéral des Pêches, je me souviens d'avoir eu à me rendre dans la région du sénateur Thériault, entre autres, pour y expliquer les politiques fédérales.

Même s'il siégeait à ce moment-là dans l'opposition officielle, même si c'était un samedi après-midi, il accompagnait ses pêcheurs pour défendre leurs intérêts. Il m'a servi plus d'une leçon dans ce sens. Il n'a jamais oublié ses origines et ses appuis politiques.

Le sénateur Robichaud a parlé de la famille du sénateur Thériault. Je n'ai pas eu le bonheur ou le privilège de les
[Le sénateur Fairbairn]

connaître tous. Je sais pertinemment que la famille du sénateur Thériault constituait pour lui et constitue toujours un de ses meilleurs réseaux d'information et de renseignement dans l'est du Canada. À telle enseigne qu'il était souvent au courant des nouvelles avant qu'elles ne soient imprimées dans les journaux ou entendues à la télévision. Il était un homme branché.

Il nous a souvent rappelé à nos devoirs et à notre conscience sociale. Son humanisme nous marquera pour longtemps. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

J'espère qu'il ne cessera de continuer à faire entendre sa voix au-dessus de la mêlée, de la confusion, qu'il n'hésitera pas à faire valoir son point de vue en tout temps et qu'il restera en communication avec nous pour nous rappeler nos devoirs sociaux. Je vous remercie, sénateur Thériault, de votre contribution et je vous souhaite bonne chance et longue vie.

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, au nom de mes collègues du Nouveau-Brunswick, je prends la parole maintenant pour souligner notre affection et l'appréciation du travail du sénateur Thériault. Si j'étais un bon étudiant de la littérature acadienne, je pourrais citer le travail d'Antonine Maillet, particulièrement dans *La Sagouine*, où elle fait une belle description de la généalogie d'une famille acadienne. Je ne suis malheureusement pas suffisamment connaissant à ce jour sauf pour dire que le sénateur Thériault est le fils d'Edmour et de Céline.

[Traduction]

Honorables sénateurs, le sénateur Thériault a été un modèle pour tous les habitants du Nouveau-Brunswick de par son dévouement à l'égard du service public.

• (1430)

En tant que jeune professeur de collège, lorsque je suis retourné au Nouveau-Brunswick au milieu des années 1960, je me souviens d'avoir suivi la carrière de Norbert lorsqu'il était au cabinet du premier ministre Robichaud, qui est maintenant le sénateur Robichaud. Il me reste des images particulièrement intenses de son dynamisme, de son enthousiasme et de son engagement à l'égard du programme d'égalité d'accès, qui était un programme libéral vraiment progressiste. Comme le mentionnait le sénateur Robichaud, Norbert a beaucoup contribué à ce programme qui était une révolution sociale pour notre province.

Compte tenu du libéralisme progressiste que Norbert Thériault a vécu, je suis persuadé qu'il quitte probablement cet endroit au bon moment. Je dis cela parce que les «libéraux réformistes» ne semblent pas avoir tout à fait conservé la foi ou ne semblent plus adhérer au message de justice sociale et d'humanitarisme dont Norbert s'était fait le héraut.

Le sénateur Robichaud a mentionné le fait que le siège du sénateur Thériault, deux sièges plus loin que le sien, a été doté avec ce que certains pourraient appeler une hâte indécente. Toutefois, nous savons que ce siège n'a pas été occupé par le nouveau sénateur du Nouveau-Brunswick, l'honorable sénateur Landry, auquel nous souhaitons la bienvenue.

La justice sociale a été la marque du sénateur Thériault, une chose tout à fait reconnue au Nouveau-Brunswick. Norbert, vous avez toujours été un modèle pour moi. J'ai eu le privilège d'être étroitement associé avec la famille de Norbert. Sa soeur et moi, nous étions collègues à l'Université St. Thomas où Norbert a étudié il y a quelques années.

Je voudrais terminer par une histoire qui remonte à mes premiers jours dans cette Chambre distinguée, pendant le débat

sur la TPS. J'ai tellement répété cette histoire, que je ne sais plus très bien si elle est apocryphe ou non. Toutefois, je suis heureux que le sénateur Keon soit ici pour l'entendre.

L'histoire, telle que je la raconte, c'est qu'après cette soirée où il y a eu confusion quant à savoir si les portes étaient fermées ou non et si tous les sénateurs étaient dans la Chambre pour voter, le vote a néanmoins eu lieu. Par la suite, il y a eu une intense discussion dans cette Chambre. Le sénateur Thériault s'est levé, a regardé de l'autre côté et a aperçu le sénateur Keon. Il a déclaré: «Le sénateur Keon, pour moi, c'est Dieu le père; il m'a donné la vie. Mais je dis au sénateur Keon: à quoi ma vie sert-elle si je ne peux pas exercer mon droit de vote?»

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, le 1^{er} février de cette année, lorsque le sénateur Thériault a pris la parole en cette Chambre pour la dernière fois, il a fait à ses collègues sénateurs le plus beau cadeau possible, à mon avis. Il nous a laissé sa vision du Canada, qui devrait constituer une lecture obligatoire au moins pour tous les politiciens du pays, actifs ou non — même le sénateur Lynch-Staunton.

Le sénateur Thériault nous a rappelé que l'ultime mesure de la richesse d'une société était la condition de ses plus démunis, de ses membres les plus pauvres. Il a longuement parlé de la nécessité de moderniser le filet de sécurité sociale du Canada. Il nous a rappelé qu'il appartient au gouvernement de soutenir et d'aider les membres les plus vulnérables de notre société.

Le sénateur Thériault a parlé aussi de ce qu'il a appelé l'«idéologie aveugle de droite» qui domine une grande partie de la vie au Canada de nos jours. Il a affirmé qu'il combattrait jusqu'à la limite cette vision des choses parce que chaque statistique et chaque chiffre cachent un être humain. Il nous a fait remarquer qu'il existe toutes sortes de gens qui, ayant travaillé très fort toute leur vie, ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Il nous a demandé s'il fallait les stigmatiser eux aussi. Il a enfin affirmé que les obsédés des considérations économiques, comme il les a nommés, ne s'intéressent pas vraiment aux êtres humains.

J'aimerais citer ses propres mots. Il a dit ceci:

Dois-je vous rappeler quelle démarche je favorise?

Le gouvernement, a-t-il dit, doit

[...] servir à assurer une qualité de vie. Il ne constitue pas en soi une notion abstraite, ni un objectif sacré; il ne faudrait jamais l'oublier.

Quand le sénateur a terminé son discours et avant que je propose la motion d'ajournement ce jour-là, je l'ai félicité en quelques mots et lui ai dit notamment qu'il était une des consciences sociales les plus convaincantes de tout le Canada. Il nous a rappelé toutes les choses que possède ce grand pays et que malheureusement, un trop grand nombre d'entre nous ont commencé à oublier. Il a évoqué un Canada pour lequel un trop grand nombre d'entre nous ont cessé de lutter. Les paroles de Norbert sont celles d'un Canadien compatissant, d'un Canadien compatissant qui a compris que le véritable ciment qui unit cette fédération, c'est la justice sociale et la tolérance.

Des années durant, Norbert a été mon collègue et mon voisin dans l'édifice de l'Est où nous avions tous deux nos bureaux. J'appréciais son amitié et sa loyauté indéfectible envers les principes premiers de la justice sociale. Je voudrais remercier Norbert pour l'agréable compagnie qu'il m'a offerte de nombreuses occasions, dont certaines viennent d'être évoquées avec tant d'éloquence par notre cher collègue, le sénateur Louis Robichaud. J'ai beaucoup appris de Norbert sur la façon dont un homme public doit se comporter. Nous nous sommes même intéressés, de temps à autre, à la question de savoir comment chacun de nous parvenait à élever une famille de dix enfants.

Surtout, je voudrais aujourd'hui remercier Norbert pour ses merveilleux mots d'adieu. Je voudrais également l'assurer que la dernière demande qu'il a faite à ses collègues ici même sera satisfaite. Nous allons tous travailler ensemble au maintien du merveilleux pays que le sénateur Thériault aime si inconditionnellement.

[Français]

L'honorable Rose-Marie Losier-Cool: Honorables sénateurs, à mon tour, je veux rendre hommage à mon collègue et ami acadien, Norbert Thériault. Il m'a bien demandé hier soir de le faire. Je veux le remercier, au nom des Néo-Brunswickois et des Canadiens, de son travail acharné. Je veux le féliciter de sa vraie conscience sociale.

Je veux aussi le remercier, en mon nom personnel, pour son accueil et son amitié quand je suis arrivée, toute nouvelle, au Sénat. Il était toujours très disponible, soit du côté social ou du côté des affaires. Il était toujours prêt à me présenter sur la colline parlementaire.

Nous allons nous ennuyer de toi, quand tu entras en Chambre, avec ton air débonnaire. Je te souhaite bonne santé, bonne vie de famille, bonne chance. Viens à Ottawa, et comme on dit en Acadie, viens nous voir.

[Traduction]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE ERNEST C. MANNING

HOMMAGES

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, la semaine dernière, l'Alberta a perdu l'un de ses citoyens légendaires et notre Chambre a perdu un éminent ancien collègue à la suite de la mort de Ernest C. Manning, à l'âge de 87 ans.

J'ai eu l'honneur de me joindre, à Calgary, à des centaines d'anciens amis, partisans et collaborateurs dans la vie publique de M. Manning pour adresser un dernier adieu à un homme qui a dominé la vie politique de sa province pendant plus d'un quart de siècle.

Durant toute ma jeunesse, E. C. Manning a été le seul premier ministre provincial que j'aie connu. Il incarnait la stabilité et le respect. Pendant 33 ans, il a été un pilier du gouvernement créditiste à plusieurs postes au sein du Cabinet, et notamment à titre de premier ministre pendant 25 ans.

M. Manning a grandi sur une exploitation agricole près de Rosetown, en Saskatchewan, où, adolescent, il écoutait une émission radiophonique religieuse, animée par l'éducateur et évangéliste William Aberhart, *Back to the Bible Hour*. Cela a attiré le jeune Manning en Alberta où non seulement il s'est joint au mouvement créditiste, mais il a pris la direction de ce gouvernement à la mort du premier ministre Aberhart en 1948. Il est également devenu animateur de l'émission *Back to the Bible Hour* pendant presque 50 ans.

E. C. Manning a dirigé ma province durant toute une période de changements très importants reflétant la transformation de l'Alberta, qui est passée d'une province défavorisée formée de petites villes et d'exploitations agricoles à une société moderne, riche en ressources. Même s'il prêchait le conservatisme financier, il a aussi jeté les bases des systèmes d'éducation, d'assistance sociale, de soins de santé et de soutien des personnes âgées de l'Alberta, après la grande crise. Il a également mis sur pied un système de gestion des ressources pour favoriser la mise en valeur du pétrole et du gaz, qu'on continue de respecter dans le monde entier.

Je doute que M. Manning ait jamais songé à une carrière au Sénat lorsqu'il a quitté la politique active en 1968. Il se trouve que j'étais dans le bureau du premier ministre Trudeau lorsque ce dernier a appelé M. Manning en 1970. Je n'ai pu, malheureusement, entendre qu'un côté de la conversation, alors que M. Trudeau a garanti à M. Manning qu'il ne serait pas tenu de siéger en tant que Libéral.

Pendant 13 ans, M. Manning a été sénateur indépendant. Il a participé aux travaux des comités de la défense nationale et des banques, ainsi qu'à ceux du comité spécial de la politique scientifique. Il a également été associé aux travaux du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat qui a recommandé que le Sénat soit élu.

M. Manning lui-même est devenu un des principaux partisans de la notion d'un Sénat triple E, c'est-à-dire élu, efficace et à représentation égale, qui a pris racine en Alberta et s'est développée à la fin des années 1980 au point d'aboutir, en 1989, à la première élection, au niveau provincial, d'un sénateur, feu Stanley Waters.

Durant toutes ces années sur la scène publique, M. Manning a essayé résolument de renforcer l'Alberta dans un Canada fort et uni. C'est peut-être le chef du Parti réformiste, Preston Manning, qui a le mieux décrit l'amour que son père avait pour sa province et son pays dans le cadre de son éloge funèbre, au cours des funérailles qui ont eu lieu vendredi dernier, lorsqu'il a déclaré:

[...] Si Ernest Charles Manning, le bâtisseur, pouvait avoir un dernier mot politique en cette journée [...], il dirait [...]: «Ne laissez pas les discordes internes faire au Canada ce que les guerres, les crises et les temps difficiles n'ont pas réussi à faire. Continuez de bâtir.»

Nous adressons nos condoléances les plus sincères et nos meilleurs vœux à Mme Muriel Manning, à Preston et à son épouse Sandra, ainsi qu'à tous les petits-enfants Manning qui ont un si bon souvenir de ce Canadien extraordinaire.

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté et du Parti progressiste-conservateur en général, j'ai l'honneur d'unir ma voix à celle de Madame le leader du gouvernement qui vient de rendre hommage à un ancien collègue et d'exprimer, avec éloquence, nos condoléances à sa famille.

À son arrivée au Sénat, l'honorable Ernest Manning comptait déjà 35 années de vie publique en Alberta et au Canada. Loin de prendre une paisible retraite en 1970, il est resté actif et a servi généreusement ses concitoyens pendant encore 25 ans, dont 13 au Sénat.

Ceux qui, comme moi, ont eu le privilège de siéger au Sénat, ne seraient-ce que pendant une partie de ces 13 années, se souviennent de lui avec respect et admiration. Sa contribution avait une qualité à laquelle d'autres ne peuvent qu'aspérer. Il parlait avec sagesse et autorité des plus grandes difficultés auxquelles le pays était confronté. De même, une simple question ou une brève intervention lui suffisait pour extraire l'essentiel d'une question difficile ou d'un projet de loi complexe.

J'en ai été témoin maintes fois, non seulement aux séances du Sénat, mais aussi à diverses réunions de comités, y compris celles du comité sénatorial permanent des finances publiques, auxquelles il a participé assidûment et consciencieusement jusqu'à sa retraite en 1983.

Bien sûr, son influence est encore très grande en Alberta aujourd'hui, 28 ans après qu'il ait quitté le poste de premier ministre, et il semble qu'elle s'exercera longtemps après son décès. L'Alberta était une province depuis seulement 30 ans lorsque M. Manning a été élu à l'assemblée législative, en 1935.

Comme Madame le leader du gouvernement l'a mentionné, il y a en Alberta une culture politique particulière, parfois qualifiée de conservatisme social. Elle vient d'Ernest Manning. Utilisant un vocabulaire actuel, je dirai qu'il y a aussi une tolérance zéro pour ce qui est de la probité dans les affaires en Alberta. C'est l'héritage qu'il a laissé. Les Albertains s'attendent à ce que leurs politiciens respectent des normes élevées quand ils remplissent des charges publiques. Ce sont les normes qu'il a fixées pour ses proches, pour ses collègues, pour ses adversaires et pour ses successeurs. Sa présence se fait encore sentir dans la vie politique et économique de la province. Il a modifié l'histoire moderne de sa province comme personne d'autre ne l'a fait. L'Alberta et le Canada ont bénéficié de son long dévouement constructif et de son leadership inspiré.

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais ajouter quelques mots aux hommages qui viennent d'être rendus. Premièrement, j'endors ce que les sénateurs Fairbairn et Murray ont dit au sujet des réalisations et de la réputation de M. Ernest Manning. Il ne fait aucun doute pour tous les Albertains que M. Ernest Manning s'est mérité le respect de tous, de quelque parti politique qu'ils soient, pour avoir su diriger un gouvernement de qualité et de réputation supérieures pendant toute la durée de son mandat. Son gouvernement n'a jamais fait l'objet d'un scandale ou même d'une apparence de scandale, et cela pour une raison bien simple. C'est que M. Manning a dit aux membres de son gouvernement qu'il devait en être ainsi, et il en a été ainsi.

L'effusion de sympathie et de respect manifestée à la famille d'Ernest Manning à la suite de son décès a montré combien le public le connaissait et l'aimait; pour ma part, j'ai une connaissance toute spéciale de ce grand homme. Le sénateur St. Germain comprendra ce que je veux dire. Ernest Manning a fait pour moi certaines choses qui ont sans doute eu un effet déterminant sur ma réussite dans la vie politique.

J'ai été candidat du Crédit social pendant les cinq premières élections auxquelles j'ai participé...

• (1450)

Le sénateur Berntson: J'ai même voté pour vous une fois.

Le sénateur Olson: Je peux vous dire que M. Manning était un homme occupé. Il était premier ministre d'une province où l'activité économique était grande. Il prenait le temps à chaque élection de venir à Medicine Hat pour m'aider à l'emporter dans ma circonscription. Nous louions toujours la salle la plus vaste que nous pouvions trouver, l'auditorium de l'école secondaire de deuxième cycle. Elle pouvait contenir 1200 chaises, et toutes étaient occupées de même que les places debout. Les autres partis se demandaient comment nous faisions pour gagner à chaque fois, mais nous gagnions.

Le sénateur Fairbairn: Vous n'avez pas gagné en 1972.

Le sénateur Olson: C'était différent. j'étais alors candidat d'un autre parti, et c'est là que j'ai eu des ennuis.

En tout cas, à chaque élection, M. Manning venait à Medicine Hat, et je lui en étais extrêmement reconnaissant. J'étais un garçon de la ferme, dans le nord de Medicine Hat. Personne ne me connaissait ou ne savait quoi que ce soit à mon sujet mais, si M. Manning vous appuyait, vous étiez élu. Il semblait du moins qu'il en était ainsi. Tout le monde venait le voir. Il attirait une foule immense. J'en profitais pour dire aussi quelques mots, et j'étais élu.

Honorables sénateurs, M. Manning a fait des choses uniques au monde. Il a établi les règlements concernant la mise en valeur des ressources naturelles en Alberta. Le gaz et le pétrole étaient deux des ressources naturelles les plus importantes, mais il y en avait d'autres. C'est un modèle que les pays du monde entier ont suivi.

Je me souviens, par exemple, du jour où le Nigeria a découvert d'importants gisements de pétrole dans la baie au large de Port-Harcourt. Les Nigériens ont envoyé des gens en Alberta pour voir comment on faisait les choses, et ont établi un système de réglementation similaire. À présent, il y a d'importantes différences entre ce pays et le Canada.

L'Alberta est un exemple de gestion efficace des ressources naturelles qui, soit dit en passant, appartiennent toutes à la province. Ces ressources ont été transférées à la province en 1930, je crois, et ce système de réglementation a convenu à toutes les compagnies pétrolières et gazières, grandes et petites. Il était conforme aux intérêts des habitants de la province qui était propriétaire des ressources.

Pour terminer, je suis d'accord sur tout ce qui a été dit au sujet des qualités dont a fait preuve M. Manning durant sa vie publique.

L'honorable Louis J. Robichaud: Honorables sénateurs, je tiens à dire moi aussi que je suis d'accord avec ce qu'on a dit d'Ernest Manning. Je suis le seul sénateur à avoir été premier ministre en même temps que M. Manning, et cela a duré dix ans. Durant ces dix années, le premier ministre Manning s'est distingué dans son rôle. Ce fut l'un des grands Canadiens des années 60. Je m'en souviens très clairement, parce que j'ai vécu pleinement cette période. Dans les années 60, le premier ministre Manning était l'un de nos grands premiers ministres. M. Leslie Frost, premier ministre de l'Ontario, a aussi été un bon premier ministre. Il a été remplacé par M. John Robarts, un bon ami, un

grand premier ministre et un grand Canadien. Le premier ministre Robarts a fait davantage pour l'économie de notre pays que toute autre personne que je connaisse.

Où sont ces hommes maintenant? J'ai vu dernièrement une photo des premiers ministres depuis 1960 et je me suis rendu compte qu'encore un autre d'entre eux nous avait quittés. On peut en rayer un de plus sur cette photo.

Le premier ministre Manning a été non seulement l'un des grands premiers ministres de l'Alberta, mais aussi un grand Canadien et l'un de mes bons amis. Je veux faire part de mes plus sincères condoléances à Muriel, à Preston et à tous les membres de leur famille.

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE J. G. LÉOPOLD LANGLOIS

HOMMAGES

L'honorable H.A. Olson: Honorables sénateurs, c'est avec beaucoup de tristesse que je dois annoncer le décès, le mardi 13 février, de notre bon ami et ancien collègue, le sénateur Léopold Langlois. Il est mort dans sa maison, en Gaspésie, où il était né il y a 82 ans. C'était l'un de mes bons amis. J'ai siégé au Sénat et à des comités en sa compagnie. Je pense en particulier au Comité des transports. J'avais appris à apprécier son dévouement et l'intérêt qu'il manifestait pour les transports partout au Canada.

Le sénateur Langlois était un avocat réputé, spécialisé dans le droit maritime. Il a courageusement et galamment servi le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, à titre de lieutenant-commander dans la Marine royale du Canada. Durant toute sa vie publique, il est toujours resté un amoureux de la mer, de la mer gaspésienne de Sainte-Anne-des-Monts, dans le golfe du Saint-Laurent, où il était né.

Le sénateur Langlois avait étudié le droit à l'Université Laval et pratiquait le droit maritime quand la Seconde guerre mondiale a éclaté. Il s'est joint à la marine quelques jours plus tard et a servi comme capitaine d'au moins deux corvettes dans des convois qui traversaient l'Atlantique. Comme beaucoup de sénateurs le savent bien, une bonne partie du succès des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale est attribuable à la bravoure et à la détermination de ces hommes qui ont navigué à bord de corvettes en assurant l'approvisionnement constant de la Grande-Bretagne et de l'Europe.

Le sénateur Langlois est demeuré dans la marine durant cinq ans, soit jusqu'à ce qu'ils soit forcé de démissionner pour siéger au Parlement, en 1945, parce qu'il avait été nommé candidat. Durant 12 ans, il a représenté les Gaspésiens et a occupé le poste de secrétaire parlementaire du ministre des Postes, pour ensuite se rapprocher des choses de la mer en devenant secrétaire parlementaire du ministre des Transports, à l'autre endroit. Le 8 juillet 1966, il a été nommé au Sénat, où il a servi durant 22 ans.

Les honorables sénateurs se rappelleront aussi que le sénateur Langlois a été leader adjoint du gouvernement pendant de nombreuses années où il a engagé des échanges épiques avec son compatriote québécois, alors chef de l'opposition, l'honorable Jacques Flynn. Le sénateur Perrault se souviendra de certains de ces échanges, j'en suis sûr. Il était alors leader du gouvernement en cet endroit et le sénateur Langlois était leader adjoint.

Honorables sénateurs, les éloges funèbres devraient être sérieux, mais je souris en pensant à Jacques Flynn. Ses échanges avec Léopold Langlois étaient savoureux. Vous auriez cru qu'ils voulaient s'arracher les cheveux, mais, le jeudi après-midi ou le vendredi matin, ils montaient dans la même voiture pour se rendre à Québec. La fille du sénateur ne comprenait pas ce genre de comportement.

• (1500)

J'espère que leur façon de voir leurs rapports, en tant que sénateurs ne siégeant pas du même côté de la Chambre, se perpétuera pendant longtemps au Sénat.

Pendant plusieurs années, le sénateur a été président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Le Sénat a profité de ses compétences en matière de droit maritime. Il a participé à la rédaction de la nouvelle version du Code maritime, qui devait remplacer la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le sénateur Langlois a connu certaines périodes intéressantes du Canada. Élu à la Chambre des communes en 1945, sous le premier ministre Mackenzie King, il a été témoin des événements plutôt tumultueux de l'après-guerre. Il a observé notre parti sous la direction de MM. Saint-Laurent, Pearson, Trudeau et Chrétien.

En terminant je voudrais dire que nous déplorons son décès et, comme ses nombreux amis de la Gaspésie, nous sommes fiers de lui. Nous garderons le souvenir d'un homme honnête et brave, qui participait activement aux travaux du Sénat et réalisait de nombreuses choses. Enfin, point plus important encore, nous devons reconnaître chez le sénateur Langlois l'homme qui a défendu courageusement la cause de la liberté et a bien servi le Canada.

Je garde un agréable souvenir du sénateur Langlois et, même si je sais que le temps passe pour nous tous, son départ chagrine ceux d'entre nous qui avons vécu à l'époque où il siégeait en cette enceinte.

[Français]

L'honorable John Lynch-Staunton: Honorables sénateurs, quoique je n'aie jamais eu le privilège d'avoir connu Léopold Langlois, je suis très familier avec sa carrière privée et politique, car le hasard a voulu que, lors de sa nomination au Sénat, le district de Grandville me fut désigné. Il fut aussi celui du sénateur Langlois pendant les 22 ans au cours desquels il a siégé en cette enceinte.

Peu après mon assermentation, je me suis renseigné sur ceux qui m'ont précédé. J'ai été frappé par les qualités de chacun, non les moindres. Nous rendons aujourd'hui un dernier hommage à celui dont les qualités ont été si bien décrites par le sénateur Olson.

Le Parlement du Canada a été avantaagé d'avoir eu Léopold Langlois comme l'un de ses participants actifs pendant 35 ans. Il doit une dette de reconnaissance à ses proches de l'avoir appuyé dans sa carrière politique, à l'avantage de tous les Canadiens.

À sa famille, j'offre mes condoléances les plus profondes.

[Traduction]

L'honorable Raymond J. Perrault: Ces dernières semaines, le Canada a perdu quelques personnalités marquantes, des gens

[Le sénateur Olson]

qui avaient bien servi cette nation, au sein de formations politiques diverses, et qui sont partis vers un autre monde, au regret de tous. Des gens comme Léopold Langlois, qui a tant contribué à la bonne marche de notre système politique.

Comme on l'a fait remarquer, Léopold s'est montré efficace et dévoué en tant que leader adjoint du gouvernement au Sénat. Il a servi avec moi et avec mon prédécesseur dans cette capacité. Il était d'une aide précieuse en ce qui concerne le fonctionnement de cet endroit. Sur les grandes questions et sur les plus petites également, il faisait preuve d'un jugement remarquable. Il savait comment le système fonctionnait. C'était la voix de la modération et de la conciliation. Oui, Léopold a eu des différends avec le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, Jacques Flynn, mais cela indique simplement que le Sénat fonctionnait merveilleusement, conformément aux principes démocratiques. Comme je l'ai dit, il était la voix de la modération et de la conciliation. Il avait d'excellentes relations avec l'opposition, lorsque c'était nécessaire, et nous étions toujours en mesure de maintenir le bon fonctionnement du Sénat dans l'intérêt du public.

On a également fait remarquer que Léopold Langlois avait eu une carrière de juriste distinguée. Sa spécialité, comme certains le savent, était le droit maritime. Il était un des avocats les plus remarquables du Canada dans ce domaine.

C'était un grand Canadien qui a servi le pays en temps de guerre et en temps de paix. Il était lieutenant-commandeur de la marine, son grade lorsqu'il a quitté les forces armées.

En association avec ceux qui ont servi avec lui et ceux qui le connaissaient de réputation, je présente mes condoléances les plus sincères à ceux qu'il laisse derrière lui. Nous allons certainement le regretter dans la vie publique canadienne et dans notre collectivité.

[Français]

L'honorable Marcel Prud'homme: Honorables sénateurs, je n'ai pas voulu me lever tantôt parce que j'aurai l'occasion de le faire au moins à trois reprises cet après-midi. Je voudrais simplement dire un mot sur chacun des sénateurs dont on a mentionné le nom aujourd'hui.

D'abord j'aimerais souhaiter la plus cordiale bienvenue au sénateur Landry. J'espère avoir l'occasion de le rencontrer plus souvent et de mieux le connaître. Déjà, je suis impressionné par sa biographie, et je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Je m'en voudrais de ne pas saluer chaleureusement le sénateur Thériault. C'est un secret de polichinelle sur la colline que le Sénateur Thériault était probablement l'ami le plus intime de mon prédécesseur, le sénateur Azellus Denis. Je lui souhaite le meilleur des moments dans sa nouvelle carrière de retraité. Je sais que nous le reverrons souvent.

Je dois dire par contre que j'ai énormément appris de lui de par sa fierté acadienne. Il m'a toujours dit ce que je disais souvent de nos amis français, notamment que nous avons survécu sans eux. Le sénateur Thériault se faisait toujours un point d'honneur de me rappeler que les Acadiens avaient survécu sans les Québécois. Cela m'a toujours impressionné parce qu'il m'avait toujours bien renseigné sur l'histoire du peuple acadien qui est, en fait, l'histoire de mon propre peuple. Je lui suis très redevable pour cela.

Le sénateur Langlois aussi était un très grand ami de mon prédécesseur, Azellus Denis. Je l'ai connu comme étudiant, je l'ai connu comme député au moment où il était au Sénat. Je veux me joindre aux propos du sénateur Olson.

[Traduction]

Le fils de notre collègue, le sénateur Langlois, est l'un des plus éminents avocats du Canada, comme ce fut le cas de son père.

Enfin, je voudrais offrir mes condoléances au fils du sénateur Manning. J'ai eu l'occasion de rencontrer son père — le sénateur Olson s'en souviendra — quand je me suis rendu en Alberta en compagnie de M. Pearson, en juin 1967, à l'occasion de ce qu'on appelle les «Klondike Days». Nous avons visité ensuite le barrage Saskatchewan et le lac Diefenbaker. Nous avons également assisté aux Jeux panaméricains qui se déroulaient au Manitoba.

Je me rappelle que le père de M. Manning a écrit un livre intitulé *Political Realignment*. Très peu de gens s'en rappellent. J'ai appris plus tard que mon bon ami le sénateur Olson, après avoir lu le livre attentivement, décida d'adhérer au Parti libéral, une décision que j'ai toujours applaudie. Il voudra peut-être me reprendre, mais je parle aujourd'hui de mémoire.

Je voudrais joindre ma voix à celles de tous les sénateurs.

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, nous avons eu un après-midi assez long et, dans l'ensemble, à l'exception du mot de bienvenue adressé au sénateur Landry, ce fut un après-midi triste. J'ai moi-même du mal à me priver de commenter ces tristes événements puisque j'ai été au Sénat en compagnie de toutes ces personnes remarquables. C'est très triste de perdre le sénateur Thériault, qui est un grand et cher ami, et d'évoquer la mémoire du sénateur Manning et du sénateur Langlois.

• (1510)

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

L'HONORABLE KEITH DAVEY L'HONORABLE EARL A. HASTINGS

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LEUR NOMINATION AU SÉNAT

L'honorable Richard J. Stanbury: Honorables sénateurs, je voudrais vous signaler cet après-midi un heureux anniversaire. En effet, le 24 février 1966, le premier ministre Pearson nommait l'honorable Douglas Keith Davey au Sénat. Lui et notre collègue, Earl Adam Hastings, qui fut nommé par le même premier ministre ce jour-là, ont fêté leur 30^e anniversaire de présence au Sénat samedi dernier. Je me rappelle bien ces deux nominations. Ces deux sénateurs étaient et sont toujours mes très bons amis et collègues.

Le même jour, M. Pearson a nommé sénateurs Charles McElman, du Nouveau-Brunswick, dont plusieurs d'entre nous gardent sans doute de bons souvenirs et qui a pris sa retraite il y a à peine quelques années; John Nichol, de la Colombie-

Britannique, celui qui m'a précédé comme président du Parti libéral du Canada; Earl Urquhart, de la Nouvelle-Écosse; ainsi que Hazen Argue, de la Saskatchewan, qui n'est plus des nôtres. Ce jour fut un véritable événement pour le Sénat du Canada. Ce furent toutes d'excellentes nominations.

Je tiens à rendre hommage à Keith Davey, qui est parmi nous, ainsi qu'à Earl Hastings, qui a récemment subi une grave opération chirurgicale, mais qui me dit qu'il récupère très bien chez lui, à Calgary. Ce sont tous deux des Canadiens remarquables qui ont joué un rôle de premier plan dans l'histoire politique du Canada.

Le sénateur Hastings, qui vient d'une province productrice de pétrole, a une excellente réputation dans le secteur pétrolier. Je me rappelle de lui tout d'abord quand il était président de l'Association libérale de l'Alberta et quand il était un remarquable directeur de campagne pour l'Alberta durant les élections du gouvernement Pearson de 1962, 1963 et 1965. Bien entendu, il continue de jouer ce rôle de chef de file.

Cependant, au cours des 30 dernières années, il a allié ces activités à une participation dynamique aux travaux du Sénat, en tant que président de comités sénatoriaux sur le pipe-line du Nord, sur l'énergie et sur la régie interne, en tant que délégué à l'OTAN et, toujours, en tant que champion des détenus des établissements fédéraux, lorsqu'il jugeait qu'on faisait fi de leurs droits. Pas surprenant alors que la Société John Howard lui ait rendu hommage pour ses activités humanitaires en 1985 et que la Société Saint Léonard du Canada lui ait remis le prix Cody en 1992.

Keith Davey est, bien entendu, «The Rainmaker», l'auteur de mémoires politiques fascinants. Nous nous sommes liés sur le plan politique à l'occasion du congrès libéral de 1957, dans le cadre duquel on a choisi notre héros, Mike Pearson, en tant que chef. Même si nos liens sont un peu plus élastiques maintenant, je pense qu'il sera d'accord pour dire qu'ils n'ont jamais été brisés. Keith a été la bougie d'allumage de la relance du Parti libéral après le balayage Diefenbaker en 1958, tout d'abord à Toronto, puis en tant que directeur national du parti. Il continue d'être le maître à penser le plus couru tant des néophytes que des dirigeants qui recherchent ses conseils sur des questions d'organisation et de stratégie politiques.

Lorsque j'ai rencontré Keith pour la première fois, il était gestionnaire de la publicité dans le secteur de la radiotélédiffusion. Il est devenu ensuite consultant en communications. Walter Gordon l'a fait venir à Ottawa à titre de directeur du parti. Il s'intéresse avant tout à la politique, à sa famille et aux sports. Cependant, étant donné sa passion pour tous les sports, je suppose que Dorothy pense parfois que mon ordre de priorité laisse à désirer.

Au Sénat, nous nous souviendrons toujours de la façon dont il a dirigé le comité spécial sur les médias et des travaux qu'il a poursuivis ensuite sur la concentration des médias au Canada et ses répercussions sur la société canadienne.

Le sénateur Davey ne prend pas souvent la parole, mais tout au cours de ses 30 années, ses discours excellents et mordants ont entraîné des interventions acerbes, mais sans malice, de la part de ses collègues d'en face.

Honorables sénateurs, si je le pouvais, je demanderais de porter un toast à la contribution au Sénat, au cours des 30 dernières années, de nos chers collègues, les sénateurs Keith Davey et Earl Hastings.

L'honorable Norman K. Atkins: Honorables sénateurs, je veux moi aussi féliciter le sénateur Davey. Je ne suis pas surpris que le sénateur Stanbury pense que les dix nominations faites le 24 février 1966 étaient excellentes. Tous les candidats étaient des Libéraux!

Le sénateur Stanbury: Bien entendu!

Le sénateur Atkins: Il est intéressant de noter que lorsque j'ai l'occasion de m'entretenir avec le sénateur Davey, il minimise toujours le fait qu'il siège parmi nous depuis 30 ans.

Selon la légende, au début des années 1960, lorsque le premier ministre Pearson qui, soit dit en passant, en connaissait beaucoup plus sur le baseball que Keith Davey ne l'a jamais fait, a demandé à Keith ce qu'il aimerait faire après ses années en tant que gourou politique, Keith lui a répondu qu'il n'y avait qu'un seul endroit où il voulait vraiment aller, le Sénat.

Cela a fort surpris le premier ministre, qui pensait que Keith était trop jeune, trop utile pour être nommé au Sénat. Mais il a apporté une contribution remarquable non seulement au Sénat, mais également à la communauté canadienne. Je lui souhaite tous les succès possibles. Il lui reste encore cinq années à siéger au Sénat et je suis persuadé que nous entendrons encore beaucoup parler de lui avant qu'il n'atteigne l'âge de 75 ans et ne se retire.

L'honorable Keith Davey: Honorables sénateurs, après 30 ans, on apprend à parler brièvement. Je serai très bref et m'en tiendrai à l'essentiel.

On a dit tellement de gentillesses à mon sujet aujourd'hui. Le sénateur Atkins a parfaitement raison. J'ai travaillé cinq ans auprès du premier ministre Pearson. Il a ensuite décidé que je devrais aller au Sénat. Mais il voulait d'abord que j'aie à la SRC. Il n'arrivait pas à comprendre pourquoi je voulais venir au Sénat alors que je pouvais demeurer à la SRC. Mais grâce à M. Gordon et au premier ministre, j'ai pu venir ici et je ne l'ai jamais regretté.

Comme vous l'avez mentionné, dix d'entre nous ont été nommés en une journée. Ce jour-là, le *Toronto Star* a fait paraître un article qui disait: «Pauvre Keith Davey. Disparu à tout jamais; on ne le reverra plus!» Certains peuvent penser que c'est la vérité. Je ne sais pas.

Je m'en voudrais de ne pas remercier particulièrement le sénateur Atkins. Il est la preuve patente qu'il est possible à des gens de se faire concurrence et, à bien des égards, de jouer les uns contre les autres, comme les sénateurs le font en cette Chambre. Mais lorsque les jeux sont faits, c'est vraiment une merveilleuse façon de travailler. Au Canada, la démocratie fonctionne, grâce à des gens comme les sénateurs.

Je m'en voudrais aussi de ne pas dire quelques mots à propos de mon ami le sénateur Stanbury. Lorsque j'étais le plus jeune des Libéraux, il devait avoir un ou deux mois de plus que moi. Toute ma vie, je l'ai considéré comme incarnant l'intégrité.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, l'exactitude du compte rendu des travaux du Sénat revêt une

[Le sénateur Stanbury]

importance extrême. Sur vos bureaux, vous trouverez aujourd'hui un exemplaire des *Journaux du Sénat*. Je vous invite à l'ouvrir à la page 15 et à ouvrir le *hansard* du Sénat du 27 février 1996, à la page 6. Dans les deux cas, on rapporte que l'honorable sénateur Graham a présenté au Sénat le projet de loi S-1, Loi concernant les chemins de fer, et que le projet de loi a été lu pour la première fois.

En réalité, honorables sénateurs, cela ne s'est pas produit. Le compte rendu ne devrait pas relater des faits qui n'ont pas eu lieu. Nous devons absolument corriger cette situation, parce que si nous traitons d'autres projets de loi émanant du Sénat, nous ne pourrions être certains de leur numéro si le projet de loi S-1 n'a pas vraiment été présenté au moment indiqué.

Une solution consisterait peut-être à obtenir un consentement unanime pour qu'il soit réputé que ce qui est rapporté soit arrivé, même si ce n'est pas le cas.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, consent-on à ce qu'il soit réputé que le fait se soit passé?

Des voix: D'accord.

[Français]

• (1520)

FEU HENRI MASSON

HOMMAGES

L'honorable Marie-P. Poulin : Honorables sénateurs, le Canada a perdu récemment l'un de ses plus grands peintres dans la personne du regretté Henri Masson. Il nous a quittés le 9 février dernier, à l'âge de 89 ans. En votre nom, j'aimerais rendre hommage à sa mémoire dans cette Chambre.

Originaire de Belgique, Henri Masson vint s'établir dans notre pays avec sa mère qui était veuve. C'était en 1921. Il avait alors 14 ans, et il était enfant unique.

En 1929, il épousa celle qui fut pour lui le grand amour de sa vie, sa meilleure amie, Germaine St-Denis, une francophone d'Ottawa. De cette union sont nés trois enfants: Armande, Carl et Jacques.

En 1945, alors âgé de 38 ans, il abandonna son métier de graveur pour se consacrer totalement à la peinture. Fidèle à lui-même, il voulait, sans prétention aucune, traduire sur toile les gens et les lieux de notre belle réalité canadienne.

Comme peintre professionnel, exerçant son art à temps plein, il a été un pionnier de son époque. Très peu d'artistes osaient, en effet, s'aventurer ainsi, dans leur quotidien, sur la voie précaire de l'expression plastique. Henri Masson était donc homme de courage.

Il était également un homme aux convictions profondes parce qu'animé d'une spiritualité intense et vivante. Il disait encore tout récemment, et je cite:

Quand je passe une journée dans la nature à la contempler, à l'observer, pour l'exprimer sur toile, je me sens rempli d'une présence. Et je découvre le sens de la prière.

Honorables sénateurs, malgré le succès qu'il connut et les accolades publiques qui se multiplièrent, Henri Masson était reconnu pour sa simplicité, son humilité, sa générosité.

[Traduction]

• (1520)

Au fil des années, les toiles d'Henri Masson ont été exposées dans de nombreuses villes canadiennes. Aujourd'hui, ses oeuvres font partie des collections permanentes de musées des beaux-arts partout au Canada, notamment du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et du Musée du Québec.

Sur la scène internationale, M. Masson a participé à maintes expositions aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, au Japon, au Brésil et en Inde. Ses oeuvres sont toujours appréciées dans les collections de musées en Israël, au Chili et au Venezuela. Parmi les nombreuses distinctions que M. Masson a reçues pour ses réalisations, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1994.

[Français]

Henri Masson laisse derrière lui ses trois enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ainsi qu'une multitude d'amis et d'admirateurs. Mais en plus de ses nombreux souvenirs personnels et publics, Henri Masson laisse ce monde meilleur que lorsqu'il y est entré. Pareil héritage nous interpelle. Ne s'agit-il pas là de la plus importante raison de notre propre existence individuelle et collective?

Je suis certaine que tous les honorables sénateurs voudront se joindre à moi pour souligner de façon particulière la contribution importante de cet homme remarquable à notre pays.

[Traduction]

En votre nom, honorables sénateurs, je me permets donc d'offrir nos sincères condoléances à tous les parents et amis d'Henri Masson. Nous ressentirons tous sa perte.

AFFAIRES COURANTES

RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Colin Kenny, président du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mercredi 28 février 1996

Le comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Les lignes directrices relatives aux dépenses de recherche des sénateurs ont été établies à titre de projet pilote en 1988. Après huit ans, on peut juger le programme fructueux.

Toutefois, votre comité pense que l'efficacité du programme serait augmentée par la levée de l'obligation de

présenter des demandes et par la réunion des budgets affectés à la recherche et aux dépenses générales de bureau, ces budgets conservant néanmoins leur souplesse.

Les sénateurs s'acquittant de leurs fonctions dans le cadre de leur commission, il ne convient pas que leurs projets de recherche continuent d'être soumis à l'examen de leurs collègues.

Votre comité recommande donc que, à compter du 1^{er} avril 1996, les sénateurs ne soient plus tenus de présenter des demandes de fonds de recherche. Il recommande aussi de fusionner le budget des dépenses de bureau générales et celui des dépenses de recherche tout en conservant à ce budget unique la souplesse des deux budgets antérieurs.

Respectueusement soumis,

Le président,
COLIN KENNY.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion du sénateur Kenny, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT

L'honorable Colin Kenny, président du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mercredi 28 février 1996

Le comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité a convenu que les lignes directrices ci-après concernant les dépenses des témoins sont adoptées :

1. Les comités peuvent demander des fonds d'urgence de 10 000 \$ lorsqu'ils n'ont pas suffisamment de fonds dans leur budget pour défrayer les témoins de leurs dépenses.

2. Les comités peuvent défrayer de leurs dépenses un maximum de deux témoins d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée.

3. Tout remboursement anticipé des dépenses d'un témoin doit être pris sur le budget du comité concerné.

4. Il appartient aux présidents des comités d'autoriser ou non le remboursement des dépenses d'un résident de la région de la capitale nationale qui témoigne devant un comité à Ottawa.

Respectueusement soumis,

Le président,
COLIN KENNY

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

[Français]

• (1530)

(Sur la motion du sénateur Kenny, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT

L'honorable Colin Kenny, président du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mercredi 28 février 1996

Le comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité a convenu d'autoriser les dépenses nécessaires pour permettre aux membres de l'ex-comité permanent des affaires étrangères de se rendre en Europe, si le voyage a lieu durant la présente période de prorogation, à l'exemple de ce qui est accepté pour l'étude sur la régie des sociétés.

Votre comité a aussi convenu que, si le voyage a lieu après l'ouverture de la nouvelle session et après que le comité permanent des affaires étrangères a été reconstitué, (i) le budget de la session précédente sera reconduit; (ii) le budget sera porté de 152 840 \$ à 170 000 \$, et (iii) un montant de 14 000 \$ sera viré du poste des Services professionnels à celui des Dépenses de voyage.

Respectueusement soumis,

Le président,
COLIN KENNY

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

Le sénateur Kenny: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 58(1)g) du Règlement, je propose que nous adoptions le rapport maintenant.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

L'honorable Finlay MacDonald: Pourrions-nous avoir une explication, s'il vous plaît?

Le sénateur Kenny: Je serai heureux de vous donner une explication, sénateur MacDonald. Le comité planifie depuis quelque temps ce voyage qu'on doit entreprendre d'ici quelques semaines. Pour poursuivre la planification, le comité doit avoir l'assurance que les fonds sont disponibles. Les fonds avaient déjà été attribués par vote au comité, et le rapport vise essentiellement à rétablir le budget qui existait déjà.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

L'honorable Jacques Hébert, président du comité de sélection, présente le rapport suivant:

Le mercredi 28 février 1996

Le comité de sélection a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 86(1)a) du *Règlement du Sénat* votre comité désigne l'honorable sénateur Ottenheimer comme président *pro tempore*,

Respectueusement soumis,

Le président,
JACQUES HÉBERT

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 58(1)g) du Règlement, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

L'honorable Marcel Prud'homme: En tant que sénateur indépendant, c'est une recommandation que je reçois avec beaucoup de plaisir.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)

PRÉSENTATION ET IMPRESSION EN ANNEXE DU
DEUXIÈME RAPPORT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité de sélection portant sur la désignation des sénateurs pour faire partie des comités permanents du Sénat.

Je demande que le rapport soit imprimé en annexe aux *Journaux du Sénat* de ce jour.

(Le texte du rapport figure en annexe aux *Journaux du Sénat* de ce jour.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 58(1)g) du Règlement, je propose que le rapport soit adopté dès maintenant.

L'honorable Marcel Prud'homme: Je constate que l'honorable whip en chef du gouvernement a un peu de difficulté avec sa voix, alors je vais l'exempter de me lire tous les noms des membres de chacun des comités. J'ai toujours espoir qu'à un moment donné, je pourrai peut-être entendre le nom d'une personne qui vous est familière et qui est ici présente. Il y a deux autres sénateurs indépendants.

Je ne sais pas si nos noms apparaissent sur cette liste des membres des comités. Je suis presque dans l'embarras de demander au greffier de bien vouloir nous lire la liste des membres de ces comités. Ce sera ma participation pour aujourd'hui.

Son Honneur le Président: Nous avons une petite difficulté. Quand le rapport a été présenté par le greffier adjoint, des voix ont dit: «dispense». Donc, la demande du Sénat a été que l'on ne lise pas tous les noms. Il serait difficile, honorables sénateurs, de retourner sur ce point maintenant. Peut-être que l'on pourra avoir une réponse à votre question principale, à savoir si votre nom apparaît sur la liste. Est-ce que ce serait suffisant d'avoir cette réponse?

Le sénateur Prud'homme: Je vais certainement coopérer avec mes honorables collègues. Je viens de recevoir la liste. J'ai appris à lire assez vite les bonnes comme les mauvaises nouvelles. Je vois qu'une fois de plus, les sénateurs indépendants n'existent pas. Je ne veux pas me faire l'interprète des sénateurs Pitfield et Lawson, avec lesquels j'ai d'ailleurs parlé de cette question. Je ne suis pas leur interprète. Je suis indépendant.

Cependant, je constate, à la lecture rapide, que nos noms n'y apparaissent pas, ce qui veut dire que, à toutes fins pratiques, une fois de plus, les sénateurs indépendants ne comptent pas. Je n'insisterai pas, je connais les règlements. Je pourrais m'opposer. Je pourrais vous demander gentiment de revenir demain.

Je n'aime pas l'expression que je vais choisir pour moi-même. J'ai entendu cette expression dans un corridor, qui ne me blesse pas plus qu'il ne le faut. On a dit: «Marcel Prud'homme, vous savez, il est très gentil». Je vais vous dire l'expression que l'on a utilisée. On a dit: «C'est un gentil chien qui aboie mais qui ne mord pas». Franchement, on pourrait utiliser des expressions un peu plus intelligentes à notre égard.

Il est vrai que je me lève souvent. Si l'on appelle cela aboyer, je suis bien sympathique à cette expression. On dit, d'ailleurs, que le chien est le meilleur ami de l'homme. Cela me convient très bien. Il est vrai que je me plains souvent à ce sujet. Je crois savoir que, peut-être dans l'avenir, l'on finira par prendre en considération le rôle que pourraient jouer des sénateurs indépendants. Je n'ai pas à vous cacher que j'ai pour le Sénat un grand respect.

[Traduction]

Les sénateurs savent que je suis très attaché à notre institution. Je suis le fidèle serviteur du Sénat, et j'y suis tout dévoué. J'en suis un grand défenseur à la télévision, à la radio et ailleurs.

Comme je l'ai expliqué, j'ai fait ce que j'avais dit que j'allais faire pendant l'intersession. Je me suis rendu en Alberta et en Colombie-Britannique en votre nom. Je crois avoir rendu un fier service au Sénat. Les gens me disaient: «Nous ne pensions pas que vous viendriez. Même si vous vous étiez engagé à le faire, nous ne savions pas si vous alliez tenir parole. Nous savons maintenant que les sénateurs tiennent parole.» Tout geste que pose un sénateur est bon pour le Sénat, est bon pour le pays.

Je dirai simplement, avec un sourire un peu triste, que je constate une fois de plus que les noms des sénateurs indépendants ne figurent pas sur la liste. Je sais que si je reviens à la charge, on finira par constater certains progrès. Ayant fait valoir mes arguments une fois de plus aujourd'hui, je cède la parole à d'autres.

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais commenter le point que le sénateur Prud'homme a fait valoir. Il a, une fois de plus, soulevé une question qui retient non seulement son attention, mais aussi celle de bon nombre de nos collègues des deux côtés du Sénat.

Bien que je ne sois pas nécessairement en désaccord avec lui, ce n'est pas nécessairement au gouvernement qu'il revient d'imposer une solution ou une nouvelle façon de tenir compte des sénateurs indépendants dans l'organisation de nos comités. Nous souhaitons qu'il y ait consensus entre les sénateurs de ce côté, les sénateurs d'en face et tous les sénateurs indépendants. Il y a déjà eu des discussions entre les chefs des deux côtés, et on a consulté tous les sénateurs indépendants.

J'estime que toute proposition de changement devrait venir du comité permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure. J'ose espérer, d'ailleurs, que le comité se penchera sur cette question. Il faut bien le dire, les sénateurs indépendants ont une grande expérience du Parlement. Il y aurait peut-être lieu de faire un meilleur usage de ces connaissances.

Bien que ma réponse ne soit peut-être pas celle que souhaitait le sénateur Prud'homme, j'espère qu'elle laisse entendre que nous continuons à examiner toute la question, dans l'espoir d'en arriver à certains arrangements.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ADRESSE EN RÉPONSE—FIN DU DÉBAT
LE HUITIÈME JOUR DE SÉANCE—AVIS DE MOTION

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis que je proposerai demain, jeudi 29 février 1996:

Que les délibérations sur l'article de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement se terminent le huitième jour de séance où la motion aura été débattue.

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Noël A. Kinsella: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi S-2 visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

(Sur la motion du sénateur Kinsella, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 5 mars 1996.)

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi S-3 visant à modifier le Code criminel (accord sur le chef d'accusation).

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

(Sur la motion du sénateur Cools, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain, le 5 mars 1996.)

LE CODE CRIMINEL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi S-4 visant à modifier le Code criminel (détournement de la justice).

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

(Sur la motion du sénateur Cools, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de mercredi prochain, le 6 mars 1996.)

PROJET DE LOI SUR LA RESTRICTION DE L'USAGE DU TABAC

AVIS DE MOTION DE RÉTABLISSEMENT

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je donne avis que, à la prochaine séance du Sénat, je proposerai:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre du Sénat, le projet de loi suivant, présenté sous le numéro S-14 à la première session de la 35^e législature, soit rétabli de la manière suivante au cours de la présente session:

Que le projet de loi intitulé Loi restreignant la fabrication, la vente, l'importation et l'étiquetage des produits du tabac (Loi sur la restriction de l'usage du tabac), soit considéré

comme ayant été présenté, lu pour la première fois, lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AUTORISATION AU COMITÉ D'ÉTUDIER DIVERSES CONSÉQUENCES DE L'UNION EUROPÉENNE

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 58(1)f) du Règlement, je propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Andreychuk:

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les répercussions de l'intégration économique de l'Union européenne sur la conduite des affaires publiques nationales des États membres, et les répercussions de l'émergence de l'Union européenne sur les relations économiques, politiques et militaires entre le Canada et l'Europe;

Que le comité ait le pouvoir de recourir aux services de conseillers, de spécialistes, d'employés de bureau et de tout personnel qu'il jugera nécessaire pour effectuer les travaux définis dans l'ordre de renvoi;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-cinquième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité ait le pouvoir de se déplacer à l'extérieur du Canada;

Que le comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin 1996;

Que, sans égard aux pratiques habituelles, si le Sénat ne siège pas lorsque le rapport final du comité sera terminé, le rapport puisse être déposé auprès du greffier du Sénat et qu'il soit considéré comme ayant été présenté à cette Chambre.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

NOUVELLE-ÉCOSSE

LA SITUATION DU SECTEUR HOUILLER DU CAP-BRETON— AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain, le 5 mars 1996, j'attirerai l'attention du Sénat sur la situation du secteur houiller du Cap-Breton et sur la politique à cet égard de la Société de développement du Cap-Breton.

L'ENFANCE MALTRAITÉE ET NÉGLIGÉE

LE DÉCÈS DE MATTHEW VAUDREUIL—
AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, conformément aux paragraphes 57(1) et (2) et 58(2) du Règlement, je donne avis que j'attirerai l'attention du Sénat sur le décès, en juillet 1992, de Matthew Vaudreuil, âgé de cinq ans, par suite des mauvais traitements et de la négligence qu'il a subis aux mains de sa mère, Verna Vaudreuil, sur l'enquête menée par le juge Thomas J. Gove sur les services de protection de l'enfance de la Colombie-Britannique en rapport avec la mort terrible de Matthew Vaudreuil par suite de mauvais traitements et de négligence, et sur le rapport du juge Gove sur la protection de l'enfance en Colombie-Britannique, daté de novembre 1995.

PÉRIODE DES QUESTIONS

LE PATRIMOINE

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR
L'OFFICE NATIONAL DU FILM, LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET
TÉLÉFILM CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gerry St. Germain: Honorables sénateurs, le 31 janvier dernier, le comité fédéral chargé d'examiner le mandat de la SRC, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada a présenté son rapport intitulé *Faire entendre nos voix*.

On recommande notamment dans le rapport de remplacer les recettes publicitaires et les subventions gouvernementales par une nouvelle taxe. Le comité estime qu'il faudrait 1,14 milliard de dollars pour remplacer les pertes de recettes provenant des subventions et de la publicité.

Il a été dit hier dans le discours du Trône que la culture est au coeur de notre identité nationale et que la SRC est chargée d'interpréter la culture canadienne aux Canadiens. Il a été dit aussi dans le discours que le gouvernement fédéral s'engage à assurer la viabilité ou la vitalité à long terme de la SRC.

Madame le leader du gouvernement au Sénat peut-elle nous dire pourquoi la SRC serait assurée d'un niveau de financement stable alors que d'autres programmes fédéraux, y compris l'assurance-chômage, la Sécurité de la vieillesse et l'assurance-maladie, subissent d'énormes compressions par le biais des paiements de transfert ou d'autres moyens?

• (1550)

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le discours du Trône d'hier a souligné l'importance de notre héritage culturel et des véhicules qui jouent un rôle fondamental à cet égard. Le discours du Trône n'a pas précisé comment l'aide sera accordée. Le discours du Trône accorde beaucoup d'importance à l'emploi et à la croissance dans notre société. Il présente des façons d'épauler et de favoriser la création d'emplois. Il fait aussi état de l'importance à accorder aux enfants et aux jeunes dans notre société.

Pour que la transition au XXI^e siècle se fasse d'une manière équilibrée, le programme du gouvernement souligne aussi l'importance de maintenir la vigueur des institutions culturelles de notre pays. Il ne s'agit pas d'en sacrifier une au profit d'une autre, mais de privilégier un juste équilibre et une gestion avisée et prudente de nos ressources, de manière à pouvoir maintenir des institutions nationales représentatives de tous les Canadiens.

Le sénateur St. Germain: Honorables sénateurs, pour ce qui est des observations de mon honorable collègue à propos du développement culturel, nous avons pratiquement vu, durant le débat sur l'Accord du lac Meech, la Colombie-Britannique se prononcer contre cet accord. Aujourd'hui, le premier ministre de notre pays propose des concepts comme celui de la société distincte, qui est inscrit dans l'Accord du lac Meech. Il demande au pays de ratifier ses initiatives. Cela me place dans un dilemme.

Honorables sénateurs, quand je vois ce que l'Office national du film et Radio-Canada ont fait pour ternir la réputation de Billy Bishop et d'autres héros canadiens et mettre en doute leur intégrité, j'ai du mal à croire que ces institutions ont à coeur notre développement culturel et qu'elles veulent nous rapprocher en tant que Canadiens.

Quand j'étais jeune et que je servais dans l'Aviation royale du Canada comme officier et pilote, des personnes comme Billy Bishop étaient nos héros. Elles le sont encore et le demeureront toujours, indépendamment de ce que les frères McKenna disent par le biais de Radio-Canada.

Honorables sénateurs, voici ma question: pourquoi le gouvernement fédéral dit-il qu'il va remplacer une taxe de vente, la TPS, et envisage-t-il par ailleurs d'établir une autre taxe, celle qui financera Radio-Canada? C'est insensé d'adopter une loi pour imposer une autre taxe alors que le revenu disponible des Canadiens est aussi bas. Pareille taxe entravera l'expansion des entreprises au Canada. Cela va à l'encontre de ce que vient de dire mon honorable collègue au sujet de la création d'emplois.

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, je tiens à préciser que le comité chargé d'étudier le mandat de ces institutions a fait des suggestions à propos du financement, tout comme divers groupes et citoyens canadiens. Le gouvernement n'a toutefois pris aucune décision par rapport aux options de financement possibles. Je ne puis répondre directement à la question de mon honorable collègue.

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉUNION ENTRE LE MINISTRE
ET LES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

L'honorable Gerald J. Comeau: Honorables sénateurs, je voulais d'abord poser une question sur l'agence de développement du parc Cornwallis, mais j'ai changé d'idée et j'ai décidé de poser plutôt une question sur un problème plus pressant, la grave crise des pêches au Canada atlantique. Aucune mention n'a été faite à cet égard dans le discours du Trône. L'attitude du ministère des Pêches et des Océans et du ministre, qui ont refusé de rencontrer les pêcheurs du Canada atlantique pour, à tout le moins, discuter des questions qui sont à l'origine des occupations, est très préoccupante.

Honorables sénateurs, madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle expliquer pourquoi son collègue du Cabinet, Fred Mifflin, le ministre des Pêches et des Océans, refuse de discuter avec les pêcheurs des graves préoccupations que ceux-ci ont fort sérieusement exprimées? Pourrait-elle nous faire savoir si, oui ou non, le ministre envisagerait de rencontrer ces gens-là pour discuter de leurs problèmes?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne suis pas au courant du cas soulevé par le sénateur. Cependant, je suis consciente du profond engagement et des préoccupations de mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, au sujet des difficultés que connaissent les pêcheurs du Canada atlantique de même que ceux de la côte ouest. J'ai la conviction qu'il donnera suite, avec une détermination et une compassion très grandes, à ces préoccupations.

Comme mon collègue le sait, le discours du Trône est un document qui ne donne que des orientations générales et qui n'énumère pas toutes les préoccupations du gouvernement fédéral. Dans le cas de la pêche, c'est une préoccupation tellement grave et continue qu'il n'est pas nécessaire de la réitérer dans ce document parce qu'elle est constamment à l'étude par le ministre et le Cabinet. De même, la question de l'analphabétisme n'est pas mentionnée dans le discours du Trône, mais il n'en reste pas moins qu'elle constitue également un sujet constant et urgent de préoccupation pour le gouvernement.

En ce qui concerne la pêche, en termes simples, le gouvernement s'inquiète profondément des graves problèmes de la pêche sur les deux côtes du pays, mais il est déterminé à continuer à aider de son mieux les victimes de cette crise malheureuse.

Le sénateur Comeau: Honorables sénateurs, je demandais si le ministre était au courant des problèmes que connaissent actuellement ces gens. Un de ces problèmes est la terrible augmentation du coût des permis de pêche qui a été annoncée. La situation est telle que les pêcheurs de l'Atlantique sont prêts à accepter une majoration de 400 p. 100 du prix de leurs permis. Ils l'ont déclaré publiquement. Les honorables sénateurs peuvent facilement imaginer l'ampleur des augmentations proposées si la population est prête à accepter une augmentation de 400 p. 100. Citez-moi un seul secteur de l'économie qui soit prêt à accepter une augmentation de tarifs de 400 p. 100.

La population a beaucoup de sujets de préoccupation. Je ne les énumérerai pas tous maintenant, mais le ministère des Pêches et des Océans propose de retirer les permis de pêche à la ligne. Une fois les pêcheurs à la ligne à la retraite, leurs permis seront tout simplement abolis. Beaucoup de ces pêcheurs ne pourront donc pas transmettre à leurs fils et à leurs filles le gagne-pain de toute leur vie. Ils ont travaillé pour mettre sur pied de petites pêcheries dans leurs collectivités. Beaucoup de gens craignent que leurs permis soient transférés à de grandes entreprises, des conglomerats et des actionnaires qui les échangeront comme s'il s'agissait d'actions.

Honorables sénateurs, j'exhorte le ministre à se sensibiliser aux problèmes de la pêche dans le Canada atlantique et sur la côte ouest. Ces problèmes ne sont pas attribuables à une pénurie de poisson. Cela, c'est une autre affaire. Les problèmes sont le résultat de mesures délibérées du ministère des Pêches et des Océans. Le refus du ministre de rencontrer ces gens pour discuter de moyens constructifs pour régler les problèmes nuit à toute la région du Canada atlantique.

• (1600)

[Le sénateur Comeau]

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, ma connaissance du cas particulier de certains pêcheurs ne sera jamais aussi approfondie que celle de l'honorable sénateur et d'autres collègues. Je peux affirmer que c'est en partie à cause de mes responsabilités au Sénat que je m'efforce de m'informer sur les pêches et de comprendre les préoccupations des pêcheurs. D'ailleurs, en raison d'autres responsabilités, j'en suis venue à connaître certaines autres difficultés auxquelles sont confrontées d'autres personnes dans le Canada atlantique et ailleurs.

J'ai dit à l'honorable sénateur que je ne suis pas au courant de ce dont il parle. Cependant, je sais à quel point le ministre est préoccupé. Après mon échange d'aujourd'hui avec mon vis-à-vis, je m'entretiendrai avec mon collègue.

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LES RELATIONS ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET CUBA— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Marcel Prud'homme: Honorables sénateurs, la situation entre les États-Unis et Cuba semble s'aggraver d'heure en heure. Le sénateur Fairbairn voudrait-elle avoir l'amabilité de nous exposer la position du gouvernement canadien?

[Traduction]

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, mon honorable collègue a raison de dire que la situation entre Cuba et les États-Unis est très instable à l'heure actuelle. D'ailleurs, il sait sûrement qu'en ce moment même le Sénat et la Chambre des représentants se réunissent en conférence pour décider au sujet du projet de loi dont le Congrès est saisi depuis un certain déjà et qui inquiète beaucoup certaines entreprises canadiennes qui font des affaires avec Cuba.

J'ignore le résultat de la conférence d'aujourd'hui au Congrès. Quoiqu'il en soit, le Canada a fait connaître sa position publiquement et énergiquement au cours des derniers mois. Tout récemment encore, l'ambassadeur canadien, M. Raymond Chrétien, a rappelé cette position aux États-Unis.

Le sénateur Prud'homme: Honorables sénateurs, comme l'a fait remarquer le leader du gouvernement, la situation actuelle est instable. Aux États-Unis, la date des élections approche. Nous savons que le président Clinton, qui a déjà dit qu'il opposerait son veto à tout projet de loi de cette nature, qui touche de près les intérêts du Canada, se montre malheureusement disposé à lui accorder son appui, pour des raisons politiques.

Le Canada a peut-être un rôle à jouer dans cette affaire. Premièrement, nous pourrions faire appel à nos amis européens qui sont tout aussi préoccupés que nous des actes que pourraient poser certains éléments anticastristes radicaux toujours présents aux États-Unis, en particulier au Sénat. N'oublions pas que des centaines de milliers de vacanciers canadiens se trouvent présentement à Cuba.

Je voudrais donner ici le nom de l'ex-général qui a fait une déclaration à ce sujet. Il s'agit du général Rafael del Pino, qui a dit que les anticastristes détruiraient...

[Français]

[...] la Force aérienne cubaine en la clouant au sol avec des missiles lancés depuis le sud de la Floride.

[Traduction]

Quiconque connaît la situation à Cuba comprendra la position très dure adoptée par les réfugiés cubains en Floride. Indépendamment des changements qui se produisent actuellement sur la scène mondiale, Cuba est capable de riposter très énergiquement à une attaque sur son territoire. Je ne dis pas qu'il détruirait les États-Unis, certainement pas, mais il pourrait néanmoins causer des dommages considérables.

Je voudrais faire une suggestion, en attendant que nous puissions mieux prendre conscience de la situation. Le Canada est bien perçu partout dans les Amériques. Il est maintenant membre de l'Organisation des États américains. Notre pays est prêt de ses alliés européens, qui possèdent aussi des intérêts financiers considérables à Cuba. Compte tenu de la bonne réputation dont jouit le Canada dans le monde, j'espère que le leader du gouvernement demandera au ministre non seulement d'exposer clairement la position du Canada, mais également de faire valoir notre volonté de jouer un rôle actif dans la situation actuelle, qui est très dangereuse.

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je me suis entretenue avec le ministre avant de venir au Sénat aujourd'hui. Il ne fait aucun doute qu'il est très préoccupé par la situation actuelle. Il ne peut non plus y avoir de doute au sujet de la position du gouvernement canadien concernant les événements qui se sont produits à Cuba. Nous avons fait savoir en termes très énergiques au gouvernement cubain que nous condamnons son intervention, qui a entraîné la destruction d'un aéronef civil non armé et a contribué à une escalade de la tension. Nous appuyons pleinement la déclaration dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies déplore fermement cette action.

En ce qui concerne la question des relations commerciales, notre ambassadeur a communiqué directement hier avec le président du comité de la Chambre des représentants du Congrès américain qui est saisi du projet de loi Helms-Burton, et il lui a rappelé très énergiquement la position du Canada.

Je transmettrai certainement au ministre des Affaires étrangères les observations de l'honorable sénateur concernant un rôle et une coopération plus poussés. Comme je l'ai dit, le ministre a certainement déjà entrepris des démarches en ce sens. Avec l'aide de notre ambassadeur à Washington, le ministre examine toutes les solutions possibles avec les États-Unis. Il a également rappelé très énergiquement que le gouvernement canadien déplore au plus haut point l'intervention cubaine.

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA PERSÉCUTION IRANIENNE CONTRE L'ÉCRIVAIN SALMAN RUSHDIE—LE RÔLE DU CANADA AU PROCESSUS DE MÉDIATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jean-Louis Roux: Honorables sénateurs, vous n'êtes pas sans connaître, comme à peu près tous les habitants de la planète, le sort réservé à l'écrivain indien Salman Rushdie, par l'ayatollah Khomeiny il y a déjà plusieurs années maintenant.

Accusé d'avoir écrit un roman irrévérencieux envers l'Islam et le Coran, intitulé *Les Versets Sataniques*, l'écrivain fut l'objet d'une *fatwa*, c'est-à-dire qu'il fut condamné à mort avec récompense monétaire importante pour qui exécuterait cette sentence.

Pour protéger sa vie, Salman Rushdie a été forcé à vivre, depuis, en complète réclusion. Récemment, les autorités iraniennes ont indiqué qu'elles avaient l'intention de lever la *fatwa* contre Rushdie.

[Traduction]

Néanmoins, Rushdie a dit qu'il n'avait pas confiance dans de telles déclarations et qu'il ne sera convaincu que lorsque le gouvernement iranien aura officiellement levé la sentence de mort prononcée à son égard par Khomeiny. À son avis, l'Iran ne le fera que si les gouvernements démocratiques du monde exercent de sérieuses pressions sur le pays.

Dans une entrevue récente, il a mentionné comme possibles intervenants le très honorable Jean Chrétien et le gouvernement canadien.

[Français]

Ma question est la suivante: pouvez-vous dire à cette Chambre si le premier ministre et le gouvernement du Canada ont l'intention d'agir dans ce sens?

[Traduction]

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le gouvernement canadien et, en fait, le premier ministre ont exercé régulièrement des pressions sur le gouvernement iranien pour cette affaire. L'honorable sénateur se souviendra que le premier ministre et d'autres dirigeants ont, en juin de l'an dernier, au sommet de Halifax, demandé à l'Iran de retirer son appui aux menaces de mort qui sont continuellement prononcées à l'encontre de Salman Rushdie. C'est une situation tragique, particulièrement pour ceux qui croient dans les principes de la démocratie. M. Rushdie peut compter sur le Canada pour continuer de faire pression sur le gouvernement iranien afin qu'il se dissocie de la *fatwa* prononcée par feu l'ayatollah.

Je ferai part des préoccupations et des suggestions de mon honorable collègue au premier ministre et au ministre des Affaires étrangères. J'attire seulement son attention sur ce que je crois il sait déjà, à savoir que le gouvernement canadien a toujours, à divers niveaux, y compris auprès des Nations Unies et de l'Union européenne, toujours exercé des pressions sur les pays de l'Union européenne afin qu'ils usent de leur influence sur l'Iran pour régler cette question.

Nous avons été aussi très actifs au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Je puis assurer à mon collègue que ce gouvernement continuera d'exercer des pressions. Je ferai part au premier ministre et au ministre des Affaires étrangères de ses préoccupations et de sa suggestion de maintenir les pressions et de veiller à ce que le Canada soit au premier plan des efforts en vue d'essayer de résoudre cette situation inhumaine.

[Français]

ORDRE DU JOUR

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat entreprend l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable Lise Bacon, appuyée par l'honorable William H. Rompkey, propose:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roméo A. LeBlanc, Membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Honorables sénateurs, le programme gouvernemental, exposé hier par son Excellence le Gouverneur général, indique bien à tous les citoyens de ce pays la volonté et la détermination du gouvernement de poursuivre la tâche entreprise depuis le début de son mandat, c'est-à-dire celle de redonner au Canada toute la force, toute la prépondérance indispensables pour franchir le seuil du prochain siècle, qui est pour ainsi dire demain.

[Traduction]

À l'approche d'un nouveau millénaire, nous, Canadiens, devons relever d'énormes défis, qui se présentent de tous les côtés. La tâche qui nous attend — et cette tâche incombe au gouvernement, mais aussi à toute la population — est à la fois intimidante et stimulante. On n'a jamais fini de construire un beau et grand pays. Les Canadiens le savent. Ils continueront à développer une société qui fait l'envie du monde, une société connue universellement pour sa tolérance, son respect d'autrui, sa générosité et son profond attachement aux valeurs démocratiques.

Les mesures proposées dans le discours du Trône pour préparer le Canada, à court et à long termes, à affronter les réalités sociologiques, économiques et géographiques du monde moderne, devront recevoir l'appui le plus large possible. Entre autres formes d'appui, il faudra leur assurer la collaboration de tous les niveaux de gouvernement en place au Canada.

Nous devons tourner nos énergies vers les questions qui sont absolument prioritaires pour les Canadiens. Parmi les objectifs que nous devons atteindre rapidement, il y a la création d'emplois et la croissance économique, l'assainissement des

finances publiques, la définition du rôle de l'État et, aux yeux de beaucoup de nos concitoyens, une nouvelle distribution des pouvoirs dans l'ensemble du Canada.

[Français]

Ce pays pose à toute la population le défi de l'intelligence, de la souplesse, de la collaboration et de la volonté de vivre ensemble, de se comprendre, de s'entendre, de se respecter.

Des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes ont su démontrer ces derniers mois ce que le Canada représentait pour eux. De façon spontanée, avec émotion et fierté, ils se sont portés à la défense de leur pays. Voilà une attitude que nous devons dorénavant maintenir non pas seulement à l'égard de l'unité canadienne, mais dans tous les secteurs névralgiques pour l'avenir et le développement de notre société.

Notre pays, comme d'autres, est aux prises avec ses difficultés. Celles-ci ne sont pas sans solution. L'histoire canadienne passée et récente a toujours démontré que la route du dialogue et de la démocratie étaient les plus sûres.

Depuis 15 ans, le Canada a subi de durs et émotifs tests démocratiques; chaque fois, il n'y a eu qu'un seul gagnant: le peuple. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de la démocratie canadienne, nous avons tout à fait raison d'être confiants dans l'avenir du Canada.

Si le bilan canadien est à plusieurs égards édifiant au plan historique, social, économique et politique, il faut se rappeler que rien n'est jamais acquis et, qu'un peu comme l'amour, tout s'entretient chaque jour.

Il ne faut pas négliger son pays. Si cela devait arriver, il faut alors réparer les pots cassés, quand ce n'est pas tout reconstruire. C'est à cette tâche de construction, d'amélioration des rapports entre l'État et les citoyens, d'assainissement des finances publiques que s'est consacré depuis son élection le gouvernement canadien. La confiance des gouvernants auprès des gouvernés est de toute importance. Le gouvernement libéral, par sa réglementation sur les lobbies, par la réforme du régime de pension des députés, par une plus grande transparence, une plus grande vigilance dans l'administration des deniers publics, a réussi à rétablir la confiance des citoyens à l'égard des gouvernants. Le gouvernement a restauré l'intégrité de nos institutions politiques, nous pouvons être fiers.

Le livre rouge, comme on l'appelle, indiquait les pistes à suivre pour ouvrir les horizons au Canada et aux Canadiens. Ce plan d'action qui repose sur la cohérence et la complémentarité des mesures économiques, sociales et de politique étrangère fait ressortir que la qualité du cadre social détermine notre bien-être et qu'une économie en déclin est lourde de conséquences pour la sécurité publique et l'épanouissement humain.

Si la croissance économique n'est pas au rendez-vous, notre effort social devient insupportable et si notre effort social est insuffisant, nos atouts économiques seront moins grands.

Le gouvernement continuera jusqu'au bout son objectif pour la création d'un climat favorable à la croissance économique. Le budget de 1996 exposera comment le gouvernement entend s'y prendre pour réduire le déficit, c'est-à-dire le ramener à 2 p. 100 du PIB en 1997-1998.

[Traduction]

C'est avec détermination, pour prendre notre place parmi les grandes nations de ce monde, pour façonner un pays qui puisse surmonter les obstacles, fonctionner harmonieusement et savoir où il va, que le gouvernement, il y a deux ans, a entrepris de préparer le Canada pour l'an 2000. À la moitié de son mandat, il a atteint ses objectifs. L'intégrité et la compétence ont été restaurées dans la vie publique et les objectifs de réduction du déficit et de modification des programmes ont été atteints. Notre préoccupation première dans la réduction de certains programmes a été d'agir de façon intelligente, en étant conscients des conséquences possibles telles que les pertes d'emplois, l'appauvrissement et la dépendance à l'égard de l'État. Nous voulions éviter de fracturer la société canadienne et nous avons réussi.

• (1620)

Les finances publiques sont un des piliers de la stratégie du gouvernement. Le discours du Trône démontre qu'elles restent au centre des préoccupations du gouvernement. Le plan du gouvernement se concentre sur l'essentiel. Il continue à viser la construction d'une économie forte, où la création d'emplois et la croissance sont revitalisées.

Les mots clés du gouvernement sont responsabilité budgétaire et équité fiscale, réduction du déficit et politique monétaire équilibrée et stable. La politique budgétaire du gouvernement vise deux choses en particulier: encourager l'emploi et la croissance, mais en même temps maintenir le contrôle de la dette et du déficit. Les deux vont de pair. La rigueur budgétaire contribuera à l'expansion de l'économie et celle-ci, en créant des emplois, accroîtra les recettes du gouvernement.

La politique économique du gouvernement et sa responsabilité budgétaire ont rendu possible des taux d'intérêt réels beaucoup plus bas et une réduction de l'inflation, lesquels ont aidé à rendre le Canada plus compétitif face à ses principaux partenaires commerciaux. En tentant d'aligner nos taux, nous rendons nos entreprises plus compétitives et nous attirons les capitaux nécessaires à l'expansion économique.

[Français]

Honorables sénateurs, nous voulons un pays dont les Canadiens de toutes origines, de toutes provinces ou territoires seront fiers. Nous voulons un pays ayant atteint sa maturité économique, mais nous voulons aussi un pays qui a des valeurs collectives. À l'heure de la mondialisation, nous voulons appartenir à une collectivité nationale qui réaffirme son originalité.

Nous voulons que nos collectivités locales, les provinces, par exemple, soient les piliers de notre stabilité sociale et de notre puissance économique.

Le discours du Trône l'a bien précisé hier, et je cite:

L'incertitude économique, la viabilité des programmes sociaux, et l'unité du pays préoccupent les Canadiennes et les Canadiens. La portée et l'ampleur des défis sont tels, qu'aucune personne, aucune municipalité, aucune province

ou région ne peut prétendre les relever isolément. Il nous faudra la volonté de réfléchir ensemble et d'agir ensemble.

Le gouvernement du Canada veut un pays qui crée des richesses et qui les répartit équitablement. Le Canada doit avoir une économie axée sur l'innovation et tournée vers l'exportation. Le Canada de l'an 2000 doit être un pays à la fine pointe du progrès technique qui exporte ses technologies dans le monde entier.

Les deux missions d'Équipe Canada, en 1994-1995, démontrent à quel point le gouvernement remplit ce type d'engagement fondamental pour la relance de l'économie canadienne et la création d'emplois.

Le bilan des missions canadiennes en Asie est tout simplement fulgurant. Quinze milliards de dollars d'ententes ont été signées entre des entreprises canadiennes et des entreprises de Chine, de l'Inde, du Pakistan, de l'Indonésie et de la Malaisie. C'est toute l'industrie canadienne, ses travailleurs, la population qui en tireront profit pour des années à venir.

Et lorsqu'il s'agit des années à venir, il s'agit des jeunes, des jeunes Canadiens et Canadiennes qui veulent contribuer par leur talent et leur énergie à la construction du Canada.

Les gouvernements et les entreprises ont le devoir de créer l'espoir pour les jeunes, de provoquer la lumière au bout du tunnel avec des perspectives d'avenir et des emplois.

Il faut saluer cette initiative de partenariat du type Équipe Canada mis de l'avant par le gouvernement d'Ottawa avec les entreprises et les gouvernements provinciaux. La volonté de permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience et de trouver un emploi d'été est un signe encourageant à l'égard de notre jeunesse, de la jeunesse canadienne.

Comme toute société moderne, le Canada n'échappe pas au phénomène de la mondialisation qui s'impose comme force première et révolutionnaire de notre époque.

La place stratégique qu'occupe déjà notre pays dans cette nouvelle dynamique internationale, par ses relations, par son poids, par sa réputation et par son autorité place le Canada parmi les plus grands et les mieux placés pour affronter le prochain millénaire.

Pour s'épanouir, les Canadiens et les Canadiennes doivent se donner une société où la solidarité l'emporte sur tous les égoïsmes. Pour s'émanciper, les Canadiens et les Canadiennes doivent puiser leur force et leur dynamisme dans l'audace, l'innovation économique, mais aussi l'innovation géopolitique. Les Canadiens doivent comprendre que le Canada doit s'adapter à de nouveaux aménagements culturels, structurels et sociologiques d'envergure.

Pour relancer l'emploi et la croissance, il faut renouveler le fédéralisme dans ses implications budgétaires, en renforçant les coopérations entre les divers pouvoirs publics ou en cédant aux provinces certains champs de compétence. L'objectif du gouvernement canadien de réduction des dépenses publiques en éliminant les dédoublements en collaboration avec les gouvernements provinciaux est non seulement poursuivi, mais il devient une donnée majeure dans le nouvel ordre économique de l'ensemble canadien.

Le Canada est né et s'est épanoui même dans les temps les plus difficiles, grâce à la volonté de son peuple. Chaque génération a rêvé d'un pays, doté d'une économie forte, épris de justice sociale, fier de sa diversité, de sa solidarité et de ses compétences.

Le temps est à nouveau venu pour les citoyens de ce pays, comme pour tous ses dirigeants, de puiser dans son histoire, de chercher dans ses origines les voies de sa grandeur, de ce qui a fait sa puissance, sa distinction, sa singularité.

Le Canada s'est construit sur la bonne volonté de ses peuples fondateurs. À l'aube de l'an 2000, et après plus de 130 ans d'histoire, le Canada ne peut plus survivre à brève ou à moyenne échéance uniquement par quelques formes que ce soit d'arrangements politiques.

Les Québécois, le 30 octobre dernier, ont donné un signal qui a été entendu. Le gouvernement agira de façon responsable et apportera des changements qui profiteront à tous les Canadiens. La fédération canadienne s'adaptera au XXI^e siècle, et se modernisera de façon respectueuse de notre diversité. Le gouvernement n'utilisera pas son pouvoir de dépenser pour créer de nouveaux programmes à frais partagés dans des domaines de compétence provinciale exclusive sans le consentement de la majorité des provinces.

De plus, le gouvernement est disposé à se retirer dans les domaines de la formation professionnelle, des forêts, des mines, des loisirs et proposera une formule améliorée de partenariat aux provinces dans d'autres domaines comme l'inspection des aliments, la gestion de l'environnement, le logement social et le tourisme.

Le gouvernement du Canada veut que tous les Canadiens participent au débat sur l'avenir du pays. Le gouvernement encouragera le Parlement à prendre le pouls des Canadiennes et des Canadiens en ce qui concerne les changements souhaités. Créer de l'emploi, consolider le filet social et renouveler le Canada par les changements qui s'imposent sont les préoccupations urgentes du gouvernement. D'ici quelques mois, les premiers ministres seront convoqués pour discuter et trouver une solution commune à ces problèmes.

C'est ensemble que nous allons vaincre les vents économiques défavorables et les divergences canadiennes. Grâce à la rigueur, à la vision du gouvernement, le cap est solidement dirigé vers la bonne direction. C'est rassurant pour le pays, c'est rassurant pour la population, les hommes et les femmes qui ont foi et confiance dans le Canada.

Mais, nous ne sommes pas encore arrivés à bon port. La solidarité fondamentale dont je vous parlais précédemment doit plus que jamais se manifester.

L'assurance-santé, par exemple, est une des grandes conquêtes sociales qui définissent la société canadienne. Elle est au coeur de l'âme canadienne, nous rappelant les réalisations exceptionnelles dont nous sommes capables.

[Traduction]

Le gouvernement demeure engagé envers cinq grands principes de base. Les soins de santé doivent être universels, transférables, complets, financés par des fonds publics et administrés par l'État.

[Français]

- (1630)

Le discours du Trône l'a bien souligné, et je le cite:

L'héritage que nous léguons aux générations futures doit inclure que tous les Canadiennes et Canadiens, quel que soit l'endroit où ils habitent, auront un système de santé moderne et accessible; [...] qu'ils auront droit à un régime public de pensions...

Le gouvernement s'engage à adapter les mécanismes fédéraux aux défis de l'heure et aux exigences du prochain siècle. Le gouvernement travaillera avec les provinces, avec les Canadiens, afin de déterminer les valeurs, les objectifs et les principes qui sous-tendent le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Programmes sociaux, justice pour tous, égalité des chances; trois valeurs fondamentales pour le Canada. Les familles monoparentales, les familles aux faibles revenus de même que les sans-emploi sont au coeur des priorités du gouvernement. Le nouveau régime d'assurance-emploi qui entrera en vigueur dans quelques mois, tout en respectant les paramètres financiers des réformes proposées, tiendra compte de la situation du marché du travail canadien et fera en sorte que les changements économiques ne se fassent pas au détriment des travailleurs les plus démunis.

[Traduction]

La coopération et la compréhension de tous les intervenants, y compris des autres paliers de gouvernements, seront essentielles.

[Français]

Honorables sénateurs, cette collaboration et cette bonne compréhension, gage de bonne volonté, devront devenir, dans tous les domaines, des valeurs universelles dans notre pays.

Un pays qui surmonte ses difficultés est un pays uni.

Un pays qui collabore, qui s'entraide, qui respecte ses différences est un pays uni.

Un pays tolérant est aussi un pays uni.

Un pays qui se rappelle est un pays uni.

Ensemble et ensemble seulement, nous parviendrons à ramener le Canada à bon port.

[Traduction]

L'honorable Bill Rompkey: Honorables sénateurs, c'est un honneur et un plaisir pour moi d'appuyer la motion de ma collègue, le sénateur Bacon, qui propose la présentation d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.

[Français]

Honorables sénateurs, permettez-moi d'abord de vous rendre hommage pour la distinction avec laquelle vous conduisez les travaux de cette Chambre.

Longtemps avant que je n'entre en cette assemblée, je connaissais l'exceptionnelle contribution que vous avez apportée, non seulement à votre province, mais au pays tout entier. C'est avec gratitude que je me rappelle les nombreuses preuves d'appui et les encouragements que vous m'avez donnés au fil des années.

[Traduction]

Comme Eugene Whelan le disait: «Il y a deux langues officielles dans ce pays et je ne parle ni l'une ni l'autre.» Pour bien me faire comprendre, je continuerai donc en anglais.

Je voudrais aussi rendre hommage à un ancien collègue, le présent gouverneur général du Canada qui apporte son intégrité et sa valeur personnelle au poste qu'il occupe. Je suis arrivé en même temps que lui à Ottawa, avec la promotion de 1972, comme bien d'autres sénateurs en cette Chambre. Cette promotion était extraordinaire. Il est tout à fait approprié qu'il occupe ce poste car il personnifie ces valeurs qui définissent bien notre pays, soit l'intégrité, l'esprit d'équité et la compassion.

Je parle de notre pays le Canada avec toute la fierté d'un néo-Canadien. Je ne suis pas né au Canada. Les gens de ma génération habitant Terre-Neuve et le Labrador ne sont pas Canadiens de naissance; ils ont choisi le Canada. En 1949, nous avons voté à 52 p. 100 en faveur de l'entrée de notre province dans le Canada; la réponse fut donc timide. Aujourd'hui toutefois, nous savons que ce pays est le plus merveilleux pays du monde. Nul besoin que l'OCDE ou l'ONU nous le dise. J'oeuvre au sein du Parlement du Canada depuis près de 24 ans maintenant, et ce fut un privilège pour moi de siéger d'abord à la Chambre des communes et ensuite au Sénat.

Comme le savent les honorables sénateurs, en politique, ce qui procure une véritable joie, ce sont les liens que l'on forge entre peuples. Je n'aurais pas échangé mon peuple pour un autre. Car, s'il y a des sociétés distinctes au Canada, clairement, nous en sommes une. Un idiome, ou un dialecte formé au cours des siècles nous trahit à chaque fois.

Ces siècles nous ont mis à l'épreuve, c'est le moins que l'on puisse dire. Les difficultés et la misère ont toujours étaient notre lot et le sont encore aujourd'hui, mais cela a fait de nous un peuple plus fort, comme c'est toujours le cas quand il faut faire face à l'adversité. Nous attendons avec grande impatience les bienfaits que nous apporteront, dans les années à venir, l'exploitation des fonds marins et la récente découverte de riches gisements de nickel à Voisey's Bay, au Labrador; mais nous savons, comme tous les habitants de ce pays, que dans les mois à venir nous allons devoir subir le contre-coup d'une nouvelle structure commerciale, d'un flux financier différent, et des nouvelles technologies qui ébranlent les fondations mêmes de la société canadiennes.

Dans ma région, nous ne sommes étrangers ni au triomphe ni au désastre. Nous ne sommes pas non plus dépourvus d'un sens de l'ironie très poussé. Comment pourrait-il en être autrement, nous qui venons d'être témoins de l'ascension météorique du nouveau premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador sur le dos d'un poisson dont peu avaient entendu parler et qu'ils avaient encore moins mangé!

Ma province a le revenu par habitant le plus faible, et pourtant les dons à des oeuvres caritatives y sont deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Nous avons le taux de chômage le plus haut et le taux de criminalité le plus bas. Nous apportons une contribution toute spéciale aux valeurs qui font le Canada et à la définition de ce qu'est un Canadien.

Il est probablement plus facile de se faire une idée de ce qu'est le Canada et de ce que sont les Canadiens quant on est à l'étranger. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de représenter le Canada à des réunions internationales savent dans quelle haute estime on y tient notre pays. Ceux qui si souvent se tournent vers le Canada pour qu'il leur montre la voie, restent perplexes et mystifiés à l'idée qu'un pays qui se trouve sans doute dans la meilleure position de son histoire pour jouer un rôle primordial en ce qui concerne le maintien de la paix à l'échelle mondiale puisse envisager sa propre désintégration. C'est incroyable. Il est également incroyable qu'à une époque où nous, les parlementaires canadiens avons l'occasion unique de guider les parlementaires des pays nouveaux, on sabre dans le budget des associations parlementaires.

Ce n'est pas le moment de se retirer des conseils internationaux. C'est le moment pour le Canada et les Canadiens de s'engager pleinement. Nous pouvons le faire par l'entremise des associations parlementaires. Je parle en tant que parlementaire de l'OTAN depuis déjà quelques années et comme témoin des événements qui se sont déroulés en Bosnie. L'OTAN n'est pas chose du passé. En fait, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Dans le discours du Trône d'hier, j'ai été heureux de constater que le gouvernement renouvelait son engagement à appuyer l'OTAN. Pourtant, l'importance de l'OTAN à l'avenir dépendra peut-être non seulement de son réseau et de ses alliances internationales, de ses armes et de ses avions, mais aussi de ses régimes démocratiques auxquels ses parlementaires adhèrent et qu'ils favorisent.

J'ai appris ce que signifie être Canadien, entre autres, lors de la visite en Bosnie de notre comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique de défense. Les Forces canadiennes avaient organisé à notre intention une rencontre avec le maire d'Ilias, petite ville en banlieue de Sarajevo. Les journaux parlaient encore récemment de cette ville, car les Serbes qui y habitent veulent la quitter. Le maire était également membre de la milice. Il a dit préférer que nos soldats s'en retournent chez eux en laissant les Serbes continuer à se battre, mais qu'il éprouvait beaucoup de respect pour les Canadiens. Ce jour-là, l'important n'était pas ce qui s'est dit, ou qui a changé d'avis, ou ce que nous avons appris; l'important, c'est qu'au milieu d'hostilités que nous n'avions pas vues depuis la Seconde Guerre mondiale, un groupe de parlementaires canadiens aient pu tenir une telle rencontre. Elle a été possible parce que les Serbes respectent nos soldats.

Les Canadiens, qui sont représentés par les hommes et les femmes des Forces canadiennes, nos casques bleus, sont considérés comme étant de bonne foi et impartiaux, et on leur fait confiance. Ce jour-là, j'ai découvert l'importance des valeurs canadiennes. Je suis revenu en appréciant et en comprenant mieux ce que signifie être Canadien.

Cependant, nous devons changer dans notre pays. Ce changement doit reposer sur les valeurs et les convictions fondamentales qui nous unissent et nous définissent en tant que Canadiens. Dans son ouvrage *Nationalism Without Walls*, Richard Gwyn appelle le Canada non pas un État-nation, mais une nation-État, qui est fondée non pas sur l'ethnicité ou sur une langue commune, mais sur les valeurs et les attitudes que nous avons acquises ensemble au cours de notre expérience commune. Ce sont ces idéaux de tolérance, de civilité et de décence qui nous définissent et qui nous font aimer du monde entier. Hier, le gouverneur général y a ajouté la générosité et la compassion, qualités qu'il espère reconnaître tout particulièrement. Gwyn poursuit en disant que c'est notre image qui est importante pour les gens de l'étranger, et que nos expressions et nos institutions culturelles reflètent ces valeurs et ces attitudes. Nos documentaires cinématographiques et télévisés, nos émissions satiriques comme *This Hour has 22 Minutes* et *The Royal Canadian Air Farce* reflètent tous une ironie qu'on ne peut pas caractériser de typiquement nord-américaine. Nos romanciers tels Margaret Atwood, Robertson Davies, Michael Ondaatje, Anne Hébert, Marie-Claire Blais et Antoine Maillet sont tous des gens qui font entendre très clairement la voix du Canada à l'étranger.

• (1640)

Gwyn reconnaît que nous n'avons plus autant d'argent qu'autrefois à consacrer aux arts et à tout le reste d'ailleurs, mais il fait valoir qu'il est important que l'on continue de financer ces institutions culturelles. Je me suis réjoui hier de voir que le gouvernement reconnaisse l'importance que revêtent nos institutions culturelles pour le Canada en réitérant sa volonté d'assurer la viabilité de Radio-Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada.

L'idée de s'orienter en faisant appel au passé, de confier cette mission à nos institutions culturelles, elle a été superbement rendue par un de mes vieux amis, le M. Jim Downy, l'actuel président de l'Université de Waterloo, qui a dit en empruntant une métaphore maritime:

Descendant d'une longue lignée de pêcheurs de Terre-Neuve, je suis porté à croire que nous avançons dans le temps, non pas à la manière d'un conducteur au volant de sa voiture, mais plutôt comme un rameur qui s'éloigne à la rame par un jour de brouillard, en nous orientant dans une large mesure en fonction de notre point de départ. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est le passé qui toujours nous devance; c'est le futur qui traîne derrière nous. Je suis sérieux quand je dis que c'est le passé que nous devons préparer le mieux, à la recherche d'indices et de modèles qui nous permettraient de mieux comprendre la nature et la vocation de nos institutions. Après quoi, nous pourrions prendre le futur tel qu'il se présente, nos options multipliées à l'infini, sûrs de nous et animés d'un profond sentiment de ce qui et de quoi nous sommes, qui nous aidera à surmonter tous les obstacles.

Honorables sénateurs, un examen du passé nous montrera que, bien que les valeurs et les attitudes doivent toujours rester les mêmes, les politiques et les façons de faire ne sauraient être immuables. Je veux parler notamment de notre politique à l'égard des peuples autochtones. À tous ceux qui craignent un changement de notre politique et ses conséquences, je dirai qu'il ne peut y avoir rien de pire que la politique pratiquées dans le passé. Quand vous voyons l'autodestruction qui frappe les collectivités autochtones, l'alcoolisme, l'abus des drogues, la violence familiale, les prisons qui sont remplis d'autochtones dans une proportion excessive, il est on ne peut plus clair que les

[Le sénateur Rompkey]

politiques du passé étaient erronées. Par paternalisme ou par simple négligence, nous infligeons des souffrances indues et injustifiées à ces gens qui ont été les premiers établis au Canada.

Ils ne nous ont pas demandé de venir ici, honorables sénateurs. Ils ne voulaient pas non plus de nos maladies ni de l'imposition de règles et de procédures qui leur étaient tout à fait étrangères. Ils ont toutes les raisons d'être furieux au sujet des traités qu'on n'a pas respectés et des promesses qu'on n'a pas tenues. Il est clair qu'on ne peut pas résoudre le problème à coup de dollars et maintenant, il n'y a plus d'argent à consacrer à ce problème. Entre-temps, il est clair également qu'aucun groupe ne peut exister au Canada, en vivant simplement de la chasse et de la cueillette. Cela peut toujours demeurer une partie intégrante de la vie d'une communauté, mais aucune collectivité ne peut compter que sur cela.

La bonne nouvelle, honorables sénateurs, c'est que les peuples autochtones ont décidé de se donner certains pouvoirs. Qu'il s'agisse de la création du Nunavut ou d'un corps policier autochtone dans la collectivité de Davis Inlet, les Inuit, les Indiens et les Métis ont entrepris de s'aider eux-mêmes et de se développer par eux-mêmes. Ce qu'ils veulent, c'est simplement ce que leur doit une société tolérante qui se préoccupe de ces questions, c'est-à-dire l'indépendance, l'autonomie et le respect d'eux-mêmes.

Honorables sénateurs, il n'y a pas qu'une seule solution pour le pays ni aucun train de mesures qui satisfèrent tout un chacun, mais il y a certains éléments qui commencent à surgir dans le règlement des revendications territoriales comme l'entente conclue récemment avec les Nisga'a de la Colombie-Britannique qui semble être acceptable pour tous. Il est question de droits sur les ressources, de droits territoriaux, de droits spéciaux dans les domaines comme la faune et, enfin, d'autonomie gouvernementale. Il n'y a pas de définition pour cela non plus, aucune définition universelle pour tout le pays, mais c'est une notion que nous devons nous engager à mettre en oeuvre. Ce n'est que lorsqu'ils administreront leurs propres affaires que les peuples autochtones pourront se prendre en charge, retrouver leur estime personnelle et décider de leur avenir. Ce n'est que lorsqu'on aura accepté les revendications territoriales et qu'on aura donné aux peuples autochtones leur juste part du contrôle et des recettes qu'on parviendra à une mise en valeur harmonieuse et rentable des ressources au Canada, comme on peut le voir dans la baie Voisey, au Labrador. Il est essentiel d'accélérer les pourparlers sur les revendications territoriales et de parvenir à une conclusion rapide. Je rappelle aux honorables sénateurs que ce qui pourrait se produire à l'avenir ne pourra jamais être aussi pire que ce qui est arrivé dans le passé.

Quant au Québec et à la question de l'unité nationale, nous devons persuader les Québécois que le Canada devrait demeurer uni et qu'ils ont été et demeurent une partie intégrale de l'identité canadienne, que leur langue et leur culture ont contribué à faire du Canada un pays unique parmi tous les pays du monde. L'union et le mélange des langues et des cultures, voilà ce qui fait du Canada un pays fort et ce qui nous permet souvent de jouer un rôle de premier plan dans les affaires mondiales.

Je me rappelle avoir passé il n'y a pas longtemps une semaine avec le Royal 22^e Régiment à Valcartier alors qu'on s'y préparait à remplacer le contingent du Princess Patricia's en mission de maintien de la paix en Bosnie. Le général commandant le camp de Valcartier à l'époque était Roméo Dallaire, un militaire dur mais plein d'entraînement, qui devait plus tard commander les forces de l'ONU au Rwanda. Il m'a amené tard un soir faire un tour en hélicoptère et nous avons survolé la Citadelle de Québec, qui offrait un spectacle saisissant que je n'oublierai jamais. Il était fier de sa ville; c'est un endroit bien spécial pour lui au Canada,

et il est fier d'être Canadien. Il a été choisi pour commander les forces de l'ONU non seulement parce qu'il parlait français, même s'il s'agissait d'un atout, et non seulement parce qu'il avait été entraîné dans les forces canadiennes, ce qui constituait également un atout, mais parce qu'il illustrait en sa personne les valeurs et les attitudes qui donnent un caractère spécial aux habitants de notre pays, que nous soyons d'origine française, anglaise, italienne, allemande, jamaïcaine ou inuit — la compassion, la tolérance et la civilité. Le fait qu'il possède un formidable sens de l'humour ne nuisait pas non plus.

Honorables sénateurs, Roméo Dallaire n'est pas unique au sein des forces armées. Les moments que j'ai passés avec ces militaires m'ont convaincu qu'ils forment un groupe d'hommes et de femmes très spécial. Ils ont été capables de reconnaître des qualités intéressantes les uns chez les autres, et je ne ressens aucune scission de nature linguistique ou raciale dans les forces armées. Si seulement les Canadiens pouvaient connaître le genre de camaraderie qui existe dans les forces canadiennes car, nonobstant les révélations de la commission d'enquête sur les incidents en Somalie, l'immense majorité des membres des forces canadiennes illustrent toutes les meilleures qualités que l'on trouve dans la population canadienne en général.

Voilà donc le message que nous devons à mon avis adresser aux Québécois, par-dessus la tête des élites et par le truchement d'un moyen de communication loyal et impartial — si cela peut se trouver: nous avons vécu ensemble comme un seul peuple, nous avons bâti ensemble une société dont nous pouvons être fiers et qui fait l'envie du monde entier. Au lieu de parler de la destruction de cette création, nous devons trouver des moyens de la préserver et de l'améliorer.

Honorables sénateurs, la nouvelle société qui voit le jour au Canada est stimulée par la société de l'information qui apparaît partout dans le monde. Par le passé, nous avons exploité les ressources et fait du commerce. Maintenant nous devons faire le commerce de l'information et des connaissances. La nouvelle technologie et l'abolition des frontières nationales présentent pour nous un défi. Or, ce défi, ce n'est pas que le gouvernement et l'entreprise du Canada qui doivent le relever, mais aussi le travailleur canadien. Il devra trouver un moyen quelconque de survivre, de faire sa place au soleil. Ce ne sera pas facile, comme peuvent en témoigner tous ceux d'entre nous qui ont des enfants qui ont obtenu récemment leur diplôme. Je me suis réjoui que le gouvernement s'engage, hier, à renouveler ses efforts pour aider les jeunes à se former et à trouver un emploi.

Alors que nous devons livrer concurrence armés de compétences supérieures et de connaissances plus riches, nous avons toujours dans notre pays un taux d'analphabétisme beaucoup trop élevé. C'est une situation que le nouveau Canada ne peut ni se permettre, ni tolérer.

Honorables sénateurs, je voudrais rendre hommage à Madame le leader du gouvernement au Sénat qui a manifesté un intérêt hors du commun pour ce problème et a beaucoup contribué à le résoudre. Depuis sa nomination au Sénat, elle a pris conscience de ce drame et s'est faite la championne de cette cause. À titre de ministre chargée particulièrement de la question de l'alphabétisation, elle a multiplié les efforts pour lutter contre ce terrible fléau. Elle a remporté de grands succès en encourageant le partenariat partout au Canada pour faire reculer l'analphabétisme. Il lui faut encore plus de ressources, et j'exhorte le gouvernement à accorder la plus haute priorité à la lutte contre l'analphabétisme.

Honorables sénateurs, l'alphabétisation n'est pas notre seul combat. Il y a aussi le défi encore plus redoutable de la culture informatique. Selon moi, notre pays court un grand risque de se fractionner en deux solitudes — pas celles des celles anglophones et des francophones, de l'Est et de l'Ouest, des nantis et des démunis — les deux solitudes de ceux qui ont et utilisent des ordinateurs et de ceux qui n'en ont pas. C'est une question à laquelle nous devons nous intéresser. J'espère que le Sénat pourra prendre le temps d'étudier les conséquences de ce nouveau problème.

• (1650)

J'ai été heureux d'entendre le nouveau ministre des Ressources humaines dire qu'il prendra en considération non seulement la situation budgétaire de notre pays, mais aussi les besoins particuliers de ceux qui vivent dans les régions rurales canadiennes, notamment ceux qui travaillent dans des industries primaires. Les personnes que j'ai représentées sont devenues particulièrement dépendantes de ce qui s'appelait autrefois l'assurance-chômage. En fait, pendant un certain temps, c'est devenu une forme de soutien du revenu. Cela s'est produit non par choix, mais par nécessité. Les gens de chez nous ne choisissent pas d'être chômeurs. Au contraire, pendant des années, ils se sont exilés. Sur les 35 000 personnes à Fort McMurray, en Alberta, 7 000 viennent de Terre-Neuve et du Labrador. Il en est de même partout au Canada.

Ceux qui demeurent dans le secteur de la pêche ne peuvent capturer plus que les contingents prescrits par le gouvernement. Ceux qui restent dans le secteur forestier ne peuvent couper plus d'arbres que la loi les y autorise chaque année. Les pêcheurs, les bûcherons et les travailleurs de l'industrie touristique du Canada atlantique sont coincés entre l'arbre et l'écorce. Il faut en tenir compte dans une certaine mesure. Ces gens-là ne sont pas paresseux. Au contraire, ailleurs au Canada, ils sont considérés comme de gros travailleurs. La réalité, c'est que leurs industries sont saisonnières et tributaires de ressources limitées. Je sais que le ministre des Ressources humaines comprend cela. C'est un homme exigeant, mais juste. Je sais, honorables sénateurs, qu'il nous proposera de bonnes mesures.

En conclusion, que nous vivions dans de petites ou de grandes collectivités, sur les côtes de l'Atlantique, du Pacifique ou de l'océan Arctique, partout au Canada, que nous parlions français, anglais ou inuktitut, que nous ayons un travail manuel ou intellectuel, que nous aimions le hockey ou le base-ball, que nous soyons jeunes ou vieux, nous vivons dans le meilleur pays du monde, et celui-ci est en train de se redéfinir et de se renouveler.

Même si nous vivons des moments de grandes tensions et inquiétudes, nous faisons également face à des défis extraordinaires. Les générations actuelles de Canadiens devront relever des défis sans précédent et, pour ce faire, naviguer dans des eaux agitées et prendre de nouveaux caps. Chacun de nous a un rôle à jouer, et je crois que, tous ensemble, nous serons à la hauteur du défi.

(Sur la motion du sénateur Berntson, au nom du sénateur Lynch-Staunton, le débat est ajourné.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

Permission ayant été accordée de revenir aux avis de motion:

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 58(1)*h* du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 12 mars 1996, à 14 heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'honorable Marcel Prud'homme: Honorables sénateurs, lors de l'ajournement, est-ce que le leader du gouvernement au Sénat pourrait réfléchir à certains travaux que nous pourrions entreprendre à l'avenir. Entre autres, deux comités nous ont presque été promis. L'un est l'initiative du sénateur Beaudoin qui a envisagé la création d'un comité du Sénat. Une discussion est possible entre la Chambre des communes et le Sénat pour répéter les comités que nous avons déjà connus. À l'époque, Votre Honneur, vous avez présidé un comité sur l'avenir du Canada et les questions constitutionnelles. Je souhaite vivement que le gouvernement, par la voix de son leader et de son leader adjoint, nous donne une réponse. Pourquoi le Sénat, au moment où la maison risque de brûler, selon cette vieille expression latine, ne délibère-t-il pas? Je souhaite vivement que nous ayons un comité du Sénat pour étudier la question de l'avenir du Canada. Cela a été proposé au Sénat. Je voudrais que vous y réfléchissiez.

[Traduction]

La deuxième question, que les sénateurs devraient, à mon avis, prendre très au sérieux, est celle des pensions et du cumul de pension et de traitement. Nous entendons constamment des accusations lancées à l'endroit des députés et des sénateurs à ce sujet. Nous avons eu un débat très passionné sur cette question, débat auquel le sénateur Simard a participé. Si je me souviens bien, le sénateur Graham a dit que nous pourrions examiner cette question. À mon avis, nous devons le faire pour que les Canadiens cessent de s'en prendre aux parlementaires, ce qui ne

fait que diminuer de plus en plus le respect porté à cette institution qu'est le Parlement du Canada.

Vous-même, monsieur, avez probablement déjà envisagé la possibilité d'avoir un tel comité. Seul le Sénat peut faire ce travail, qui nécessite la tranquillité qu'a le Sénat et dont a pu profiter le comité qui a étudié l'euthanasie. Nous devrions tous être fiers du travail accompli par ce comité.

Les Européens, qui doivent être aux prises avec le même problème, ont entendu parler de notre comité et ont demandé des copies des délibérations de ce comité, que je leur fais parvenir.

Le Sénat, dans sa tranquillité, peut faire des études de ce genre. Je vous demande, monsieur, de prendre en considération les deux propositions que je vous ai soumises. Je le fait évidemment sans m'opposer à ce que nous ajournions à la date que vous avez proposée au lieu de revenir demain.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, comme vous le savez tous, selon le Règlement, si je n'avais pas proposé, en tant que leader adjoint, une motion pour que nous ajournions à une date autre que demain, comme je viens de le faire, nous devrions automatiquement revenir demain à 14 heures. Cependant, nous ne sommes actuellement saisis d'aucune mesure législative venant de l'autre endroit. Je reconnais encore une fois l'éloquence et l'expérience du sénateur Prud'homme. Il a fait ressortir plusieurs points qui pourraient fort bien être pris en considération par le Sénat à un certain moment. Je rappelle à tous les sénateurs que c'est à eux de lancer des initiatives, comme le comité spécial sur l'euthanasie était une initiative de notre ancienne collègue, le sénateur Neiman.

Cela étant dit, j'invite les sénateurs à lancer, individuellement ou en groupe, toutes les initiatives qu'ils voudront bien lancer à l'avenir.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 12 mars 1996.)

TABLE DES MATIÈRES
Le mercredi 28 février 1996

PAGE

PAGE

L'honorable Joseph Gérard Lauri P. Landry

Félicitations.	
Le sénateur Fairbairn	8
Le sénateur Lynch-Staunton	8
Le sénateur Robichaud	8

L'honorable L. Norbert Thériault

Hommages à l'occasion de sa retraite.	
Le sénateur Robichaud	8
Le sénateur Lynch-Staunton	9
Le sénateur Fairbairn	9
Le sénateur Corbin	10
Le sénateur Kinsella	10
Le sénateur Graham	11
Le sénateur Losier-Cool	11

Le décès de l'honorable Ernest C. Manning

Hommages.	
Le sénateur Fairbairn	11
Le sénateur Murray	12
Le sénateur Olson	12
Le sénateur Robichaud	13

Le décès de l'honorable J. G. Léopold Langlois

Hommages.	
Le sénateur Olson	13
Le sénateur Lynch-Staunton	14
Le sénateur Perrault	14
Le sénateur Prud'homme	14
Le sénateur Stanbury	15

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

L'HONORABLE KEITH DAVEY

L'HONORABLE EARL A. HASTINGS

Le trentième anniversaire de leur nomination au Sénat.	
Le sénateur Stanbury	15
Le sénateur Atkins	16
Le sénateur Davey	16

Les travaux du Sénat

Le sénateur Kinsella	16
----------------------------	----

Feu Henri Masson

Hommages.	
Le sénateur Poulin	16

AFFAIRES COURANTES

Régie interne, budgets et administration

Présentation du premier rapport du comité.	
Le sénateur Kenny	17
Présentation du deuxième rapport.	
Le sénateur Kenny	17
Présentation et adoption du troisième rapport.	
Le sénateur Kenny	18
Le sénateur MacDonald	18

Le comité de sélection

Présentation et adoption du premier rapport.	
Le sénateur Hébert	18
Le sénateur Prud'homme	18
Présentation et impression en annexe du deuxième rapport.	
Le sénateur Hébert	18
Le sénateur Prud'homme	19
Le sénateur Graham	19

Le discours du Trône

L'Adresse en réponse—Fin du débat le huitième jour de séance— Avis de motion.	
Le sénateur Graham	19

La Loi canadienne sur les droits de la personne (projet de loi S-2)

Projet de loi modificatif—Première lecture.	
Le sénateur Kinsella	20

Le Code criminel (projet de loi S-3)

Projet de loi modificatif—Première lecture.	
Le sénateur Cools	20

Le Code criminel (projet de loi S-4)

Projet de loi modificatif—Première lecture.	
Le sénateur Cools	20

Projet de loi sur la restriction de l'usage du tabac (projet de loi S-14)

Avis de motion de rétablissement.	
Le sénateur Haidasz	20

Affaires étrangères

Avis de motion autorisant le comité à étudier diverses conséquences de l'Union européenne.	
Le sénateur Stewart	20

Nouvelle-Écosse

La situation du secteur houiller du Cap-Breton— Avis d'interpellation.	
Le sénateur Murray	20

L'enfance maltraitée et négligée

Le décès de Matthew Vaudreuil—Avis d'interpellation.	
Le sénateur Cools	21

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le patrimoine

Les recommandations du rapport sur l'Office national du film, la Société Radio-Canada et Téléfilm Canada— La position du gouvernement.	
Le sénateur St. Germain	21
Le sénateur Fairbairn	21

Les pêches et les océans

La possibilité d'une réunion entre le ministre et les pêcheurs de l'Atlantique—La position du gouvernement.	
Le sénateur Comeau	21
Le sénateur Fairbairn	22

Les affaires étrangères

Les relations entre les États-unis et Cuba—La position du gouvernement.	
Le sénateur Prud'homme	22
Le sénateur Fairbairn	22

Les droits de la personne

La persécution iranienne contre l'écrivain Salman Rushdie— La médiation possible du Canada—La position du gouvernement.	
Le sénateur Roux	23
Le sénateur Fairbairn	23

ORDRE DU JOUR

Le discours du Trône

Motion d'adoption de l'Adresse en réponse—Ajournement du débat.	
Le sénateur Bacon	24
Le sénateur Rompkey	27

Les travaux du Sénat

L'ajournement.	
Le sénateur Graham	29
Le sénateur Prud'homme	30



*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9*